

Compilation courriers de soutien à Philippe Tribaudeau

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Citoyen d'Entrepierres ou parent d'élève de l'école d'Entrepierres, je suis informé de la situation de M Tribaudeau, personne électrohypersensible (EHS) sans domicile fixe réfugiée avec sa famille depuis plus de 6 ans dans la vallée du Vançon. Je soutiens pleinement sa demande de moratoire partiel sur l'antenne de Vilhosc afin de préserver son lieu de vie de toute pollution électromagnétique induite par le fonctionnement de cette antenne.

En effet, en jouant sur les angles de couverture des émetteurs de l'antenne, le faisceau pourrait être dirigé uniquement vers Vilhosc, la Girale et le vieux village d'Entrepierres et non vers la vallée du Vançon. Cette modification n'impacterait donc pas les zones habitées tout en sauvegardant le lieu de vie de M Tribaudeau. Pour cette raison, je demande à l'équipe municipale de soutenir sa démarche. Le soutien de la mairie est un élément indispensable pour que la Préfecture de Digne prenne la responsabilité de cette décision.

Lettre signée par 13 personnes.

Madame la Maire, mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Citoyenne d'ENTREPIERRES et participante active à la commission "Bien vivre ENSEMBLE à Entrepierres", je suis informée de la situation de Mr Tribaudeau personne électrohypersensible (EHS), sans domicile fixe réfugiée avec sa famille depuis plus de six ans dans la vallée du Vanson.

Je soutiens pleinement sa demande de MORATOIRE PARTIEL sur l'antenne de Vilhosc afin de préserver son lieu de vie de toute pollution électromagnétique induite par le fonctionnement de cette antenne.

En effet, en jouant sur les angles de couverture des émetteurs de l'antenne, le faisceau pourrait être dirigé uniquement vers Vilhosc, la Virale et le vieux village d'Entrepierres et non vers la vallée du Vanson.

Cette modification N'IMPACTERAIT donc PAS les zones habitées tout en sauvegardant le lieu de vie de Mr Tribaudeau.

Pour cette raison et également avec la conviction de votre "humanité", je demande à l'Équipe Municipale de soutenir sa démarche. Cette personne ne fait pas un choix de vie, il n'a pas le choix.

Le SOUTIEN de la MAIRIE est un élément indispensable pour que la préfecture de Digne prenne la responsabilité de cette décision.

La Commission Citoyenne "BIEN VIVRE ENSEMBLE à ENTREPIERRES" souhaite s'associer aux actions que vous proposerez.

I. R

Madame La Maire,

Je vous adresse cette présente lettre afin de vous faire part de mon total soutien à la demande de moratoire partiel de Mr Tribaudeau, concernant le projet d'antenne visant à couvrir Vilhosc.

Je le rejoins complètement dans sa démarche, et pense que le confort matériel de certains, dont moi-même qui n'aies pas un réseau téléphone & Wi-Fi correct, ne doit en aucun cas passer avant le bien-être d'une personne. D'autant plus que celle-ci fait partie de la communauté d'Entrepierres.

Il est triste que nos représentants élus n'appuient pas la démarche de Mr Tribaudeau et qu'il se retrouve seul à se battre contre tous.

Sa demande ne semble pas excessive puisqu'elle porte sur une modification du projet, et non son abandon. Il me semble qu'ainsi, « toutes les parties » pourraient être satisfaites.

Mes salutations respectueuses,

P.M

(Entrepierres)

Madame la Maire,

Je me permet de vous contacter pour exprimer mon soutien à Mr Tribaudeau Philippe.

Étant maman de deux petits garçons élèves de l'école d'Entrepierres, j'ai pu avoir un compte rendu détaillé de leur histoire.

Je ne comprends pas pourquoi la Mairie d'Entrepierres refuse d'accompagner un homme qui a trouvé refuge et remède sur un bout de terre inexploité. Un père de famille qui a trouvé quiétude et apaisement, solutions durables pour pouvoir voir sa fille grandir et l'assister dans son enfance tout en ne souffrant pas de sa terrible pathologie reconnue par des médecins.

Bienveillance, entraide, compréhension devraient être des adjectifs prioritaires dans votre prise de décision.

J'aime à imaginer que vous saurez mettre un caractère humain à votre réflexion

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes meilleures salutations

L.B

(Salignac)

Madame la Maire

L'Association PRIARTEM que je préside, est engagée depuis 2000 sur la question de l'impact des ondes électromagnétiques sur la santé et l'environnement et dans la défense des personnes électrosensibles.

L'association a été contactée par M. Philippe Tribaudeau, domicilié sur Entrepierres, concernant l'installation d'une nouvelle antenne-relais Free sur votre commune et les risques pour sa santé que cela lui fait courir.

Notre Association a ainsi pris connaissance des échanges de courriers entre M. Tribaudeau, Mme La Préfète des Hautes-Alpes et vous même, et a ainsi constaté que, suite à une réunion de travail avec votre adjoint et l'opérateur, des aménagements de ce site de téléphonie mobile du Grauzou seraient

tout à fait envisageables pour préserver le lieu de vie et la santé de M Tribaudeau. En effet, il s'agirait simplement d'enlever un émetteur sur les trois projetés sur le pylône et d'en réorienter un autre : la couverture des zones habitées serait ainsi assurée, ainsi que la « qualité de service », sans impacter la zone qui sert de refuge à M. Tribaudeau. C'est pourquoi, je vous demande de faire preuve de compréhension en validant et en appuyant ces modifications auprès de la Préfecture.

Malgré la reconnaissance, par l'Agence sanitaire française (ANSES) dans son rapport de mars 2018, de la réalité des douleurs et des souffrances qu'endurent les personnes atteintes d'hypersensibilité électromagnétique (EHS), aucune prise en charge adéquate, notamment pour permettre aux personnes concernées de trouver un logement décent n'est encore aboutie. Il est donc indispensable que les quelques zones restantes qui demeurent non ou très faiblement impactées le demeurent, afin que les personnes EHS, comme M Tribaudeau, en l'absence d'alternative et malgré les conditions précaires qui en découlent, puissent y trouver refuge.

Bien entendu notre Association, agréée au titre des usagers du système de Santé et agréée au titre de la protection de l'Environnement, milite pour l'adoption d'une politique de santé publique visant à prévenir les pathologies liées aux technologies électromagnétiques et à reconnaître et prendre en charge les personnes victimes d'hypersensibilité-électromagnétique (cf dossier ci-joint). En particulier, l'association oeuvre depuis sa création pour faire appliquer le principe de précaution par une réduction significative des expositions de tous et notamment des plus vulnérables comme les enfants.

C'est pourquoi votre responsabilité d'élue, est si importante lorsqu'il s'agit de prendre en considération la demande d'une famille qui ne demande qu'à exister, sans nuire aux autres, ni subir une technologie que de surcroît elle n'utilise sans doute pas.

Je vous remercie de votre attention et de la résolution positive et rapide de ce problème et dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Sophie PELLETIER

Présidente de PRIARTEM

Madame,

Nous pourrions croire que la « crise du covid » a exacerbé la propension d'une partie de la population à se taire ; le silence, voire la complaisance envers une pensée univoque ont été investis de fait comme des zones de confort.

Néanmoins, ce phénomène justifie-t-il l'oubli que **dénoncer une injustice flagrante est un droit** que tout citoyen peut s'arroger ? (art. 73 du Code de la Procédure Pénale)

Je me permets donc, Madame Cheilan, de vous interpellier sur le fait que votre rôle de Maire de la commune d'Entrepierres vous met dans **l'obligation morale** de veiller par dessus tout à la sécurité et à la protection des populations fragiles. Le devoir de non-discrimination et d'assistance aux personnes touchées par un handicap fait inmanquablement partie de vos priorités d'élue.

Or, nous sommes nombreux à constater qu'en dépit des demandes légitimes et argumentées qui vous ont été adressées, en vous abstenant de prendre position en faveur du moratoire partiel des antennes de téléphonie mobile sur Entrepierres, vous ne répondez pas à ce devoir.

Le moratoire, qui a pour seul objectif de préserver une infime «zone blanche» et d'assurer ainsi l'existence de Mr. Philippe Tribaudeau (électrohypersensible) et de sa famille, est un compromis satisfaisant pour les usagers de la couverture des émissions des antennes.

Qui plus est, la mise en place de ce moratoire partiel lèverait l'accusation qui pourrait vous être faite, le cas échéant, de «non assistance à personne en danger» par un représentant de l'autorité. Le danger étant entendu à l'article 223-6 du Code pénal, comme une situation qui peut nuire à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé de la personne. L'élément moral du point de vue juridique est le fait d'avoir volontairement laissé la victime dans une situation qui met sa vie en péril.

Par conséquent, je vous témoigne mon soutien pour une prise de position éthique de votre part concernant la demande de moratoire partiel sur les antennes.

Pour rappel, vous trouverez ci-après les documents qui étayent la demande de moratoire, ainsi que l'article de presse du Dauphiné.

Veillez agréer, Madame Cheilan, mes respectueuses salutations.

Margreth Poreyko (Entrepierrres)

Bonjour,

Nous avons reçu ce jour un mail de Philippe Tribaudeau nous présentant sa demande de moratoire concernant l'installation de l'antenne 4G à Vilhosc et les difficultés qu'il rencontre à trouver des solutions.

Sensibilisés aux problèmes liés à l'électrosensibilité, nous lui apportons tout notre soutien et espérons que la mairie d'Entrepierrres fera tout son possible pour permettre à cette famille de rester sur la commune.

Bien cordialement,
G.M et A.P
(Entrepierrres)

Bonjour, je soussignée Catherine Ropert habitante de la commune d'Entrepierrres, apporte mon soutien à Mr Philippe Tribaudeau dans sa démarche citoyenne .
Nous avons un devoir de protection des populations fragiles et de ce fait je m'exprime par la présente en faveur d'un moratoire partiel sur l'antenne de Vilhosc, en espérant que Mr Tribaudeau puisse y vivre en toute quiétude.

Cordialement.
C. R

Madame le maire,

Je m'appelle Antoine Richard. Je suis membre de l'association Robin des Toits ; je suis également membre du conseil d'administration de l'Association Zone Blanche présidée par Michèle Rivasi.

Depuis plusieurs années je m'efforce de soutenir et d'accompagner des personnes en grande souffrance du fait de leur intolérance aux ondes électromagnétiques.

Je ne veux pas ici faire des développements sur cette pathologie invalidante malheureusement croissante de l'avis même de l'ANSES (rapport publié en mars 2018). Vous savez ce qu'il en est puisque dans votre commune monsieur Philippe Tribaudeau, électrohypersensible (EHS) vit dans un campement, sur une zone "grise" relativement peu impactée par les champs électromagnétiques. Cette situation de vie précaire ne résulte pas d'un choix mais bien d'une contrainte sanitaire d'évitement de toute exposition aux champs électromagnétiques. Or sa vie, voire sa survie, est aujourd'hui mise en danger par le projet d'installation de la nouvelle antenne 4 G de Vilhosc.

A ce jour aucune alternative ne lui est proposée. La seule issue serait que vous puissiez, en tant que maire de la commune d'Entrepierres, apporter votre soutien à sa demande par un courrier adressé à l'opérateur et à l'autorité préfectorale en charge du plan New deal de couverture des zones blanches. La demande consiste à modifier provisoirement et partiellement le projet afin de supprimer l'impact des champs électromagnétiques sur sa zone de vie. Il ne s'agit donc pas d'une demande d'annulation du projet d'antenne mais de modification partielle qui à la fois préserverait les objectifs de couverture en téléphonie mobile des zones d'habitat et permettrait de ne pas affecter gravement la santé et la vie de Philippe Tribaudeau.

J'attire votre attention sur un scénario très semblable qui s'est déroulé entre juillet 2019 et avril 2020 à l'occasion d'un projet de nouvelle antenne au hameau de la Montagne (commune de Montmaur 05400) mettant en péril la survie d'une jeune femme EHS. Des citoyens des communes de Montmaur et de Veynes (05400) réunis au sein d'un collectif et le maire de la commune, à l'écoute de ses administrés, ont finalement obtenu de l'opérateur et des services de la préfecture que soient prises en compte la protection et la survie de la personne EHS. Le maire est intervenu en ce sens auprès de l'opérateur Free mandaté par les pouvoirs publics. Vous pouvez consulter le bulletin municipal de la commune de Montmaur de la fin 2020 qui relate cette affaire dans un article intitulé : "*Des antennes...et des ondes...*". Vous pouvez aussi si vous le souhaitez prendre contact avec votre collègue, maire de Montmaur

Madame le maire, j'espère que vous serez sensible à mon appel à soutenir la demande de Philippe Tribaudeau pour un moratoire partiel assurant sa survie sans dévoyer les objectifs du projet d'antenne dans le cadre du plan New Deal D'avance je vous en remercie

Croyez en mes meilleurs salutations

Antoine Richard

Mme Le Maire

Bonjour

Je me présente: Jean-Luc Bermond demeurant à Laragne 05300. Je suis retraité de la fonction publique depuis 3 ans ; j'étais l'électricien de la commune depuis 38 ans.

Depuis 2 ans, je suis un des soutiens auprès de cette jeune personne électrohypersensible réfugiée dans un vallon de la montagne du Dévoluy, loin de tout habitat, dont vous parle M Antoine Richard dans sa lettre. Je fais partie du collectif du hameau de la Montagne de la commune de Montmaur qui s'est constitué au sujet de l'antenne 4 G qui était prévu.

Je n'ai rien à dire de plus que M Richard sur la situation de M Philippe Tribaudeau.

Mme Le Maire, j'espère que vous pourrez intervenir auprès des autorités préfectorales et de l'opérateur de téléphonie mobile pour sauvegarder la possibilité de survie de M Tribaudeau, au moins tant qu'une solution alternative ne lui soit proposée

En attendant, je vous remercie
Cordialement

Jean-Luc-Bermond

Madame, Monsieur,

Par le présent courriel je souhaite témoigner de mon intérêt pour la situation de Monsieur Tribaudeau vivant actuellement sur le territoire de votre commune, et de mon soutien à la demande de moratoire sur l'antenne de Vilhosc qui menace aujourd'hui sa vie.

J'ai rencontré Philippe Tribaudeau en 2010 alors que je réalisais un documentaire sur l'électrohypersensibilité. Le travail d'investigation que j'ai réalisé pendant près de 3 ans auprès des malades, des associations et des scientifiques indépendants m'a permis de comprendre à quel point nous sommes inégaux face aux champs électromagnétiques artificiels. Si les personnes EHS sont aujourd'hui les plus visiblement affectées par les CEM, il n'en reste pas moins que ces technologies sont nocives pour tout le monde. Je considère donc fondamental de sensibiliser la population à l'usage conscient de ces technologies mais aussi et surtout de préserver des zones exemptes de ces rayonnements pour protéger les populations qui en ont besoin.

Aujourd'hui la quasi-totalité des zones habitables du territoire français sont couvertes par les réseaux de téléphonie mobile et/ou les ondes wifi privées. C'est une véritable tragédie pour les personnes EHS qui sont condamnées à vivre dans des conditions sanitaires et d'isolement épouvantables. Pour en savoir plus à ce sujet, et prendre la mesure de leur situation, je vous invite à visionner mon film *Hors champs*, en accès libre ici : <https://vimeo.com/manage/videos/61192416>

Vous avez aujourd'hui la possibilité d'aider une de ces personnes en grande difficulté. Vous pouvez aujourd'hui participer à préserver un espace de nature exempt de cette pollution. Je vous invite à vous emparer de cette opportunité !

Selon les informations qui m'ont été transmises par Monsieur Tribaudeau, un moratoire partiel sur l'antenne du Grauzou lui permettrait d'échapper à la pollution électromagnétique sans pénaliser les habitants de la région . Dans son dernier courrier à Madame La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, il précise : « *Pour rappel: Il suffit de différer le mise en place de l'antenne n°1 (azimut 70°), d'augment de 50° l'azimut de l'antenne n°2, le passant de 170° à 220° et de ne rien changer sur l'antenne n°3 (azimut 270°). Dans ce cas de figure, seule la ferme de Côme (1 habitant âgé de 90 ans) ne serait pas couverte par cette antenne mais celle-ci est déjà couverte par la téléphonie mobile. Le cône d'ombre qu'il resterait n'est constitué que de montagnes et de forêts en grande partie déjà couvertes.* »

Il n'y a donc rien à perdre et tout à gagner avec ce moratoire !

En espérant que mon courrier trouvera un échos favorable auprès de votre équipe, je vous souhaite une agréable journée.

Cordialement
Marianne Estèbe

Madame la maire d'Entrepierres,

Je vous écris pour solliciter votre attention sur les droits de l'un de vos administrés. Philippe Tribaudeau souffre depuis plusieurs années d'intolérance aux champs électromagnétiques, appelée électrohypersensibilité. Je vous sollicite pour que vous preniez très au sérieux sa souffrance et le péril vital auquel elle l'expose réellement (atteinte du système nerveux et risque de développement de maladies neurologiques notamment).

Il a trouvé refuge dans une vallée de votre commune où il a pu établir un campement de fortune, unique lieu où il ait trouvé un espace sans ondes (zone blanche) afin de pouvoir conserver ses capacités physiques et intellectuelles. Pour autant, cette zone refuge ne lui offre ni un logement digne ni une qualité de vie suffisante pour y accueillir pleinement sa compagne et leur fille de 5 ans.

Aujourd'hui, le projet d'antenne 4G de Vilhosc menace directement cet équilibre déjà si précaire. Cet homme a le mérite de garder le moral et toutes ses capacités intellectuelles et de les mettre au service de la recherche d'une solution qui concilierait sa survie et le bénéfice de l'installation d'une antenne pour les autres habitants de la vallée. Or il a sans doute trouvé ce compromis en proposant de retirer un émetteur du pylône sur les 3 qui sont prévus et d'en réorienter un autre, ce qui permettrait de ne couvrir que les zones habitées sans impacter son lieu de vie.

Je vous écris pour vous dire mon soutien à ce moratoire partiel sur l'antenne de Vilhosc.

Dans le cas où ce compromis n'était pas mis en place, alors il lui faudra un autre lieu de vie, à la fois décent et sans ondes, ce qui est très difficile à trouver aujourd'hui en France. Je suis témoin de ces recherches de zones blanches par des dizaines de personnes électrosensibles depuis des dizaines d'années, et qui portent rarement des fruits pleinement satisfaisants avec à la clef, des lieux souvent difficiles d'accès, totalement isolés, sans abri ou alors de fortune... La préfecture a reconnu sa responsabilité en proposant de chercher un tel lieu pour le reloger. Jusqu'à aujourd'hui, aucune suite n'a été donnée à cet engagement.

Je vous écris parce qu'il ne serait pas acceptable de poursuivre ce projet en l'état tout en sachant qu'une personne (et sa famille) seront alors de nouveau en errance pour trouver un refuge à l'abri des ondes, en souffrance physique et en difficulté morale, voire - si l'exposition aux ondes devait durer - dans une situation de risque vital.

La préfecture de Digne a reçu la requête et les propositions de solutions élaborées par Philippe Tribaudeau mais ne lui donne plus aucune réponse, ni concernant le moratoire, ni concernant la proposition d'un autre lieu de vie au moins équivalent à son actuel refuge dans les vallées de votre commune.

Je ne suis pas électrosensible, mais je ne tolère pas que le développement d'une technologie, même si elle bénéficie à un grand nombre, se fasse au détriment de la vie de quelques-uns sans qu'une réflexion ne se fasse pour concilier les deux. Mon métier, dans l'environnement, m'amène à participer à la recherche des solutions et des alternatives pour permettre le développement économique, social et culturel de nos sociétés tout en préservant les écosystèmes naturels, qui fournissent les ressources dont nous vivons.

Des alternatives existent toujours, même si elles sont parfois longues à mettre en place, toutefois, leur bénéfice durable est à chaque fois bien plus grand que le bénéfice immédiat d'un développement déraisonné.

Philippe Tribaudeau est exemplaire en proposant une alternative permettant sa survie sans léser les habitants avec le moratoire partiel sur l'antenne de Vilhosc. Votre commune donnerait également l'exemple en soutenant ce moratoire et en interpellant la Préfecture pour qu'une suite soit donnée afin de résoudre ce conflit entre le projet d'antenne 4G et la condition vitale d'un homme, déjà réfugié sanitaire dans votre vallée.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter mes sincères salutations.

Fanny Cautain
Chargée de communication environnementale
Mayotte (976)

Madame la Maire,

en qualité de médiatrice agréée près la Cour d'Appel de Versailles, je vous sollicite concernant la situation de M. Tribaudeau.

Cet administré est électrosensible, maladie reconnue par les différents services de maladies environnementales des CHU.

Il vous a sollicité en vue de trouver une solution concernant l'état de détresse dans lequel il risque de se trouver suite à la mise en place de ces antennes relais.

Pour reprendre la situation : il demande un moratoire partiel sur ce projet d'antenne, ce qui est un compromis permettant de ne pas léser les habitants. En effet, sur les 3 émetteurs du pylône, il s'agit d'en enlever un et d'en réorienter un autre. Ceci permettrait de ne couvrir que les zones habitées sans impacter sa personne et son lieu de vie.

La construction de l'antenne devrait commencer ce mois d'octobre et il n'a toujours aucune solution alternative. Il vous a demandé de faire un courrier à la Préfecture (responsable du projet) pour soutenir ma demande mais votre réponse est négative. Aussi, il y a presque 3 mois, la Préfecture a proposé de me trouver un terrain de remplacement. Or, malheureusement, aucune proposition ne lui a été faite à ce jour.

Une médiation est possible pour trouver une solution.

Je vous remercie de me faire connaître votre position à ce sujet.

Bien cordialement,

M-E .Frouin
Médiatrice Rambouillet

Madame,

On ne devient pas EHS par plaisir ou par effet de mode, on subit plus ou moins fortement cette pathologie créée par nos sociétés modernes.

On ne quitte pas nos vies d'avant de gaîté de cœur, ou par idéologie ... cette décision s'impose : FUIRE les zones trop irradiées de champs électromagnétiques, pour trouver REFUGE dans un lieu moins exposé, et parfois même coupé du monde pour simplement VIVRE !
L'implantation de cette nouvelle antenne de téléphonie mobile sur la commune de VIHOSC impacte directement les conditions de vie de Philippe Tribaudeau et par conséquence celle de sa compagne et de leur fille.

S'il est légitime que notre société apporte le service de la téléphonie mobile à sa population, cette même société doit assumer les conséquences de cette technologie et ne pas laisser pour compte les personnes EHS.

La politique qui consiste à supprimer les zones blanches, faisant fi des personnes EHS y ayant trouvé refuge, n'est pas digne de la France et n'est pas en accord avec les textes fondateurs de notre constitution : CHACUN A LE DROIT DE VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT EQUILIBRE ET RESPECTUEUX DE LA SANTE (Article 1 de la Charte de l'Environnement ayant valeur constitutionnelle).

Dans les années à venir, je ne doute pas que face au nombre croissant de personnes impactées très fortement par les champs électromagnétiques, des habitats dignes seront aménagés en zone blanche, mais pour le moment ces lieux tant attendus n'existent pas !

En conséquence, Madame le Maire, je vous demande un moratoire partiel sur l'implantation de cette nouvelle antenne à Vilhosc

Je vous prie de croire Madame le Maire d'agréer mes salutations.
M Ch DUBOIS

Madame,

Suite au projet d'implantation d'une antenne relais à Vilhosc qui doit couvrir, d'une part une zone occupée par les habitants, et d'autre part un territoire non habité et où survit Monsieur Philippe TRIBAUDEAU, personne électrohypersensible (ce qui signifie être devenu intolérant aux ondes électromagnétiques), je vous adresse cette requête.

Philippe vit (où plutôt survit !) dans cette zone épargnée en ondes depuis plusieurs années uniquement parce que son état de santé ne lui permet plus de vivre dans une zone couverte sans souffrances importantes et avec la perte de ses facultés physiques et cognitives attestées par de nombreux examens et des certificats médicaux.

Stopper ses souffrances et survivre dans une zone épargnée en ondes semble complètement légitime pour n'importe quel être humain et là, il s'agit de Philippe !!

Puisque ne pas couvrir sa zone de survie est techniquement possible et que cela ne lèse aucun habitant ; je vous demande instamment d'accepter le moratoire partiel de ce projet afin de ne pas impacter sa zone de survie et permettre à Philippe de conserver son état de santé actuel.

Étant moi-même électrohypersensible, et ayant vécu en errance plusieurs années à la recherche d'un lieu peu couvert, je mesure pleinement l'importance vitale de conserver cette zone telle quelle sans couverture pour Philippe.

Ne pas impacter sa zone de survie constitue non seulement un geste d'humanité de votre part envers un être humain, en l'occurrence ici Philippe, mais représente également ce que l'on attend d'un maire en charge des habitants d'une commune.

En vous remerciant du soutien que vous porterez à Philippe pour la conservation de son lieu de survie sans couverture en ondes électromagnétiques,

Veillez accepter Madame, mes meilleures salutations.

I.N

Madame La maire,

Mon épouse est électrohypersensible et je suis donc particulièrement sensible au problème que rencontre aujourd'hui M. TRIBAUDEAU.

Sa situation est particulièrement difficile aujourd'hui car si cette antenne est installée il ne pourra plus rester là où il est actuellement installé et il lui sera particulièrement difficile de retrouver un endroit sans ondes pour pouvoir espérer continuer à vivre ! Et cela loin de sa famille.

Sa proposition de moratoire sur l'installation de cette nouvelle antenne est une question de survie pour lui.

Elle est, quoiqu'il en soit, facile à mettre en œuvre et respectueuse du confort actuel de la population.

Vu l'importance vitale de l'enjeu, je souhaite par la présente vous sensibiliser à l'immense détresse de M. TRIBAUDEAU, et essayer de vous inciter à intervenir en sa faveur dans ses démarches afin d'obtenir ce moratoire.

Sûr de l'intérêt que vous porterez à ce dossier et de votre humanité, veuillez recevoir, Madame la Maire, mes plus respectueuses salutations.

R.B

Madame La Maire,

Je me permets de vous contacter au sujet de Mr Philippe Tribaudeau, électro-hypersensible, qui vit réfugié dans la vallée du Vançon. Comme vous le savez cette personne, après des recherches longues et difficiles, a trouvé refuge dans ce lieu il y a six ans, et ne dispose d'aucune solution alternative pour le moment.

Sa santé et sa survie sont menacées par l'installation d'une antenne relais sur votre commune. Puisque la modification du projet initial n'impacterait aucune zone habitée et pourrait préserver la santé de Mr Tribaudeau, la simple humanité de votre part voudrait que vous souteniez sa proposition. Ce que vous ne faites pas.

Se retrancher derrière le fait que la décision finale soit du ressort des autorités préfectorales, ne peut pas exonérer d'une prise de position en faveur de Mr Tribaudeau. Vous savez bien qu'appuyer son dossier serait un plus pour lui.

J'en appelle donc une nouvelle fois à votre humanité, rien qu'à votre humanité.
En espérant que vous serez sensible à cet appel, je vous prie de bien vouloir agréer,

Madame La Maire, mes meilleures salutations.
E.C

Madame La Maire,

Je connais bien Monsieur TRIBAUDEAU qui pendant 5 ans a été mon sympathique voisin dans la Drôme.

Si cette personne s'est réfugiée chez vous, près du pont de la Reine Jeanne, en un lieu plutôt austère pour le commun des mortels, c' est tout simplement parce que sa pathologie de forte électrohypersensibilité ne lui permet pas de vivre, comme la plupart d' entre nous, en des lieux de plus en plus criblés d'ondes nocives pour la santé.

J'espère, Madame La Maire, que vous pourrez, avec l' aide des autres Instances concernées par ce problème d' ntenir faire preuve d' humanité et venir en aide à cette personne qui ne l' oublions pas non plus a une petite fille à élever.

Veillez agréer, Madame La Maire, mes très respectueuses salutations.
Céline Bouteille

Bonjour Madame le Maire,

Je vais vers mes 92 printemps (je l'espère) et je me permets de vous solliciter en qualité d'ex-mesureur bénévole pour l'association Robin des toits à Paris.

J'ai été témoin de nombreuses choses dans ma vie, aussi je vous assure que d'avoir été mesureur bénévole est une des meilleures et des pires choses que j'ai pu vivre dans ma vie.

Meilleure, car j'ai fait de merveilleuses rencontres comme celle avec Philippe Tribaudeau.

Pire, parce que j'ai été témoin de cette violence invisible que sont les champs électromagnétiques qui détruisent la vie de plus en plus de personnes et d'enfants en ce monde. Et pas que... tout le vivant!

Aussi je viens vous demander d'avoir la bonté de considérer l'importance d'une vie humaine et de soutenir Philippe au mieux de vos possibilités.

Recevez Madame le Maire l'assurance de mes sentiments les meilleures.
Alain Vérignon

Bonjour Madame le Maire,

Je connais Philippe Tribaudeau et sa petite famille depuis 12 ans, je les ai vu traverser beaucoup de difficultés afin de trouver pour Philippe un lopin de terre où vivre et dormir sans souffrir. Alors qu'enfin il avait trouvé refuge sur votre commune, voici que sa survie est à nouveau compromise.

Parce que je subis ces symptômes d'électrohypersensibilité au quotidien, je m'arrose depuis 15 ans le droit de dénoncer sans censure la violence invisible qui oblige ses victimes à se cacher de tout et

de tous, les obligeant à survivre comme des proscrits au nom de la technologie lucrative.

Ma sensibilité est moindre que celle de Philippe à présent, mais j'étais propriétaire et sur le conseil du professeur Belpomme, j'ai dû fuir de mon « chez moi » et déménager à droite à gauche durant des années pour finalement me résoudre à vivre en camping-car pour trouver des endroits qui permettent à mon corps de récupérer, domiciliée dans une mairie également je suis donc sans domicile fixe encore; c'est à ce prix que je survis.

De grâce Madame, ayez la gentillesse de soutenir Philippe dans ses actions, n'oubliez pas que nous sommes de plus en plus touchés par ce fléau, alors qu'on sait que le problème est bien réel puisque dès l'invasion des champs électromagnétiques, les polices d'assurances ont exclu les dommages causés par celles-ci de leurs contrats, comprenant bien que les compagnies d'assurances sont les plus grandes lanceuses d'alertes...

Si personne ne prend la responsabilité d'assumer les conséquences de l'invasion toujours plus grandissantes des ondes artificielles, ce sont nos enfants et nos petits-enfants que nous sacrifierons... c'est déjà un peu le cas puisque certains ne peuvent plus être scolarisés depuis longtemps déjà à cause des ondes toujours plus omniprésentes partout.

Comprenez bien que mes propos ne se situent pas sur la base d'un jugement, mais s'axent exclusivement sur la souffrance qui ronge à l'intérieur et empêche tout simplement de vivre décemment... sans oublier que si certaines personnes ont été confinées "à cause" du Covid, nous électrosensibles, nous le sommes depuis déjà bien longtemps pour échapper aux ondes.

Je vous invite à lire l'ouvrage sous la direction du Professeur Belpomme: le livre noir des ondes. Émanant de médecins et de scientifiques reconnus dans le monde pour la qualité de leurs recherches, et réalisée en se basant sur les critères de causalité préconisés par l'OMS, cette expertise apporte la preuve que nombre de nos maladies et problèmes de santé sont bien en partie causés par les ondes qui nous entourent, et que celles-ci altèrent la faune et la flore de notre environnement, contribuant ainsi à une perte de biodiversité irrémédiable. Il faut sauver le vivant, de toute urgence.

En espérant que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour aider au mieux Philippe. Je vous prie d'agréer Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Cordialement,
A.F

Bonjour Madame le Maire

Découvrant la situation de Philippe Tribaudeau, électrohypersensible, qui va devoir de nouveau fuir pour se trouver un lieu de vie sain si celui actuel reçoit les ondes électromagnétiques d'hyper fréquence de l'antenne relais en cours d'installation à Vilhosc.

Présidente de l'association Poem26 (prévention ondes électromagnétiques Drome),
Masseur- Kinésithérapeute, moi même EHS, reconnue par la MDPH de la Drôme, j'agis depuis 2007 dans l'information et la prévention sur la nocivité des OEM artificielles sur la santé.

A notre association nous recevons continuellement des appels à l'aide car leurs lieux de vie sont devenus trop pollués en présence de toutes les technologies sans fil et du tout électrique, toutes générations confondues.

Je vous invite à découvrir la lettre que nous adressons actuellement aux politiques et à visiter notre site poem26.com pour comprendre pourquoi un nombre croissant de citoyen français doivent fuir leur habitation en urgence pour tout simplement Vivre!

Faire réorienter le faisceau agressif est tout à fait possible, cela a déjà été fait .

Il est possible de faire des mesures gratuites avant et après installation d'antennes relais par l' ANFR pour voir comment un lieu devient pollué et invivable pour des personnes EHS: cerfa 15003 2.

Autrefois, les maire avaient plus de pouvoir sur l'emplacement des antennes relais , voir leur déplacement comme ce fut le cas à Bourg de Péage en 2007 où une AR avait été installée 7 ans auparavant contre le mur d'enceinte de l'école de la République.

Des enfants, des enseignants et des riverains présentaient des symptômes multiples et variés en sa présence (maux de tête,insomnies, palpitations, variation de la tension artérielle, douleur , troubles digestifs, cognitifs...)

Le collectif SOS Antenne Relais Romans Bourg de Péage a réussi à convaincre la mairie de faire déplacer cette antenne relais.

Du jour au lendemain les symptômes de certains disparurent aussitôt, par contre d'autres étaient devenus victimes des ondes: EHS.

Une autre vie les obligeaient à fuir comme P Tribaudeau famille,travail, société pour trouver un site le moins vierge de toute onde ou le moins exposer possible.

L' ANSES a officiellement reconnue l' EHS en mars 2018

[Hypersensibilité aux ondes électromagnétiques : amplifier l'effort de recherche et adapter la prise en charge des personnes concernées | Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail](#)

"À ce titre, l'Agence recommande de solliciter la Haute autorité de santé afin d'examiner la pertinence de formuler des recommandations destinées aux professionnels de santé pour une prise en charge adaptée des personnes se déclarant EHS. L'Agence recommande également de développer la formation des professionnels de santé sur la problématique de l'électrohypersensibilité, la formation des acteurs sociaux à l'accueil et à l'écoute des personnes se déclarant électrohypersensibles, ainsi qu'à la prise en compte, dans leurs pratiques, de leurs questions et de leurs attentes, et de favoriser la coordination entre les acteurs impliqués dans leur prise en charge."

Depuis, j'ai , moi-même, été auditionnée récemment par la société Française de la Médecine du Travail qui doit réaliser un rapport à l'intention des professionnels de santé à la demande de l' ANSES (voir lettre de l' ANSES suite au projet PAPE: plan d'assistance aux personnes EHS).

Je reste à votre disposition si vous souhaitez plus d'informations sur cette grave problématique sanitaire et j'en appelle à votre considération et votre humanité pour la situation de Philippe Tribaudeau

Bien à vous

Catherine Neyrand

Présidente de Poem26

Madame La Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,

Notre association comporte plus de 80 adhérents, tous Electro-Hyper-Sensibles à des degrés divers. Hélas, nous connaissons bien le problème de Mr Tribaudeau, puisque nous vivons les mêmes souffrances, les mêmes difficultés sociales, familiales et surtout les mêmes détresses pour nous reloger décemment.

Chaque jour, notre association reçoit des messages très alarmants de personnes EHS impactées par ondes électromagnétiques des nouvelles antennes implantées partout en France., des appels au secours pour être reloger.

Nous soutenons fermement Mr Tribaudeau dans sa demande de réorienter l'antenne qui devrait l'impacter, afin de le laisser vivre dignement en forêt domaniale de votre commune.

Comment pouvez-vous laisser un père de famille dans de telles conditions ?

Nous souhaitons vivement que vous serez sensibles et humains face à cette situation dramatique, et que vous trouverez une solution viable pour lui et sa famille.

Nous lui apportons tout notre soutien.

En vous remerciant de votre écoute, nous restons certains qu'une solution est toujours possible.

Recevez Mesdames et Messieurs l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mme C. Maumelat, secrétaire de Débranche, Mme A Silvestri, présidente de Débranche

Madame le Maire,

C'est grâce au monde associatif que j'ai pris connaissance de la demande exprimée par Monsieur Philippe Tribaudeau de permettre le maintien d'une zone non couverte par la téléphonie mobile autour de l'endroit dans lequel il est actuellement contraint de séjourner. Ayant pris connaissance des courriers afférents, je me permets de souligner que :

- Monsieur Philippe Tribaudeau est connu comme quelqu'un d'honorable, sincère et sérieux au sein de l'Association Zones Blanches pour laquelle nous militons ensemble.
- Les symptômes qu'il évoque en lien avec son électrosensibilité sont malheureusement réels et fréquents chez les électrohypersensibles (EHS). J'héberge actuellement une dame qui subit un parcours semblable à Monsieur Tribodeau (ancienne enseignante, suivie par le Professeur Belpomme, ayant du quitter son logement et son travail à cause de symptômes extrêmement douloureux (maux de tête violents, tachycardie...), et qui doit dormir dans sa voiture au milieu des champs, ma maison étant trop proche des voisins utilisateurs de téléphonie mobile).
- Ils sont hélas fréquents : plusieurs centaines de cas d'EHS plus ou moins graves sont documentés (je connais personnellement 4 personnes souffrant à des degrés divers de ces symptômes).
- Quand il parle de survie, le terme n'est pas exagéré : aucun traitement n'étant actuellement connu, les symptômes s'aggravent avec l'exposition et peuvent alors provoquer des malaises cardiaques.

- Sa demande paraît raisonnable (ne pas installer un émetteur et orienter différemment un autre de manière à ne pas « couvrir » une zone par ailleurs inhabitée).
- D'autres Conseils Départementaux (Haute Saône: maintient en zone blanche de territoire inhabités ou Préfectures (Territoire de Belfort : retrait d'un projet d'antenne relais face à l'opposition majoritaire de la population concernée) ont accepté le maintien exceptionnel de zones blanches.
- Proposer à Monsieur Tribaudeau un lieu de vie adapté reste bien sûr une possibilité à envisager en priorité, mais, ce n'est pas si facile. En attendant, Monsieur Tribaudeau doit pouvoir continuer d'utiliser un lieu lui permettant de survivre.

Je comprends bien que, entre les Services de l'État et les opérateurs de téléphonie mobile, vous n'êtes que l'un des maillons de la chaîne pouvant confirmer ou modifier ce projet, mais en tant que première élue locale, vous avez la charge et l'honneur d'être le premier de ces maillons.

Je vous prie d'accepter, Madame le Maire, l'assurance de ma considération la meilleure.

C.F

Madame la Maire,

C'est en tant que personne intolérante aux champs électromagnétiques, engagée dans différentes associations que je me permets de vous solliciter à propos de la situation de Mr Philippe Tribaudeau qui souffre lui d'électrohypersensibilité à un stade très avancé et qui ne peut survivre que dans un lieu exempt de tout champ électromagnétique artificiel.

L'électrohypersensibilité dont il est atteint est une forme extrême d'intolérance aux champs électromagnétiques caractérisée par un abaissement maximal des seuils de tolérance, et des risques graves pour la santé.

Le projet d'antenne de télécommunication à Vilhosc va mettre en péril le refuge qu'il a trouvé en montagne, alors qu'aucune autre solution ne lui a été trouvée.

Un certain nombre de personnes en France sont dans ces situations. Nous nous battons avec nos associations et collectifs pour que ces personnes EHS en situation de danger puissent trouver des zones blanches où survivre.

Il faudra bien que les pouvoirs publics répondent de la situation de grand péril où sont précipités un certain nombre de citoyens menacés par l'explosion des technologies sans fil, et la prolifération des antennes-relais.

La situation est grave.

Il est urgent qu'au niveau des Maires cette question soit prise en compte d'une manière collective et que s'engage une réflexion pour que des solutions soient trouvées pour ces personnes en grand danger. C'est la responsabilité de l'Etat et c'est aussi la responsabilité des maires qui doivent prendre en compte tous leurs administrés.

En espérant que la situation de Monsieur Tribaudeau puisse trouver une issue, notamment grâce à un moratoire sur l'antenne de télécommunication de Vilhosc, je vous adresse Madame la Maire mes sincères salutations.

Jocelyne Roux-Levrat

Collectif Santé Sail Environnement Association Ly'ondes

Madame la Maire,

Je ne connais pas Philippe Tribaudeau, en revanche je connais les syndromes d'EHS et de chimico-sensibilité, donc les dégâts physiques, psychologiques et émotionnels qu'ils engendrent.

Les personnes atteintes de ces pathologies ne simulent pas, elles sont malheureuses voire désespérées de ne pas être écoutées et comprises.

Ce sont des victimes de notre individualisme et de notre époque dite "moderne et connectée" : "Moi je veux disposer du réseau partout, au cas où ... , même si ce n'est pas indispensable".

Il est inhumain de laisser ces personnes dans une telle situation, et encore pire de ne rien faire pour éviter l'accroissement de leur exposition aux ondes.

Je considère que du jour où l'on a connaissance de la présence d'une personne atteinte d'EHS, il n'est pas possible de l'ignorer, de ne rien faire pour lui éviter de griller à petit feu. L'expression n'est pas anodine.

Cela peut arriver à des proches, à nous-même, ça ne se commande pas. On peut juste s'efforcer de limiter notre exposition, notre utilisation des gigahertz mais il est aujourd'hui difficile de subir ceux des multiples réseaux de télécom, radio, télé, liaisons satellites ...

Alors de grâce, faisons, faites qu'il reste des zones préservées de cette prolifération extrêmement nocive à la santé de quelques individus disposant juste d'une sensibilité nettement plus développée que vous et moi.

Bien-sûr il ne faut pas que ces zones soient situées au fin fond des montagnes pour de multiples raisons évidentes. Quelques vallons préservés et néanmoins accessibles dans chaque département me semblent une priorité pour cette population en grande difficulté, pour ne pas dire précarité.

Il faudrait aussi que ces zones répertoriées soient signalées afin que les promeneurs ou autres utilisateurs de grands espaces sachent comment se comporter dans ces sites en n'utilisant pas de véhicules à moteurs thermiques ou électriques, pas d'appareils électroniques ou comportant une source d'énergie électrique, et ne pas avoir d'activités incompatibles avec la chimico-sensibilité : ni feu, ni cigarettes, se tenir loin si l'on porte des vêtements lavés à la lessive traditionnelle, si l'on est parfumé ou si l'on sent le gasoil par exemple ...

Pour ce qui est de la médiatisation, sachez qu'il s'agit d'un ultime recours pour ces personnes souvent incomprises de la population, pouvant même passer pour dérangeantes puisqu'elles demandent à limiter la couverture réseaux alors que la tendance est au 100%.

Tension avec les utilisateurs, position délicate vis-à-vis des propriétaires de terrains où les EHS ont trouvé refuge. Ils n'aspirent pas non plus à devenir des curiosités.

Pour ces raisons, ils préfèrent rester discrets alors que nous aurions tout à gagner à mieux connaître cette problématique des temps modernes.

C'est ainsi que je considère que ces gens sont des lanceurs d'alerte environnementale et que l'on ferait bien de prendre garde sérieusement aux raisons qui ont fait d'eux ces exilés de force.

Merci d'avoir lu ma lettre jusqu'au bout, et merci de la prendre en considération.

Respectueuses salutations,

H.L

Bonjour,

Je viens soutenir la demande de Monsieur P. Tribaudeau pour demander un moratoire partiel sur l'antenne de Vilhosc. Sur les trois émetteurs du pylône, il s'agirait d'en enlever un et de réorienter un autre, ce qui permettrait de ne pas léser les habitants en couvrant les zones habitées, sans passer sur la zone habitée par Monsieur Tribaudeau pour protéger sa survie ; il est électrohypersensible et ne supporte plus aucune exposition aux champs électro-magnétiques artificiels.

En tant que maire, vous ne devez pas ignorer les problèmes graves posés par l'environnement. Je vous serais reconnaissante de faire le maximum pour modifier le projet d'antenne et faire remonter les informations à la Préfecture.

Avec mes meilleurs sentiments
Mme G.F-B

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à ce courrier.

Notre association Poem26 a pour but d'alerter et d'informer sur le danger des **CEMA** (Champs Electro-Magnétiques Artificiels).

Nous sommes inquiets des effets graves sur la santé générés par les CEMA. Les adhérents de notre association sont devenus malades à cause des ondes, ils deviennent **EHS** (Electro Hyper Sensibles)

Notre rôle est d'informer le public, d'interpeller le monde politique et le monde médical, par des conférences, des actions de terrains, des courriers....Nous essayons d'apporter une aide concrète aux personnes victimes des ondes.

Nous sommes peinés d'apprendre que vous approuvez un projet d'antenne à Vilhosc, nous soutenons les réclamations et la demande de moratoire pour trouver un compromis qui éviterait d'exposer des personnes EHS.

Le Parlement Européen préconise la valeur de CEMA de **0,6 V/m** en terme d'exposition chronique pour préserver la santé du public, cette directive n'est pas respectée par les fournisseurs de téléphonie en France qui utilisent des valeurs **100 fois supérieures jusqu'à 61 V/m**.

Les CEMA ont des effets biologiques bien connus répertoriés dans les 1800 études du rapport **Bio-Initiative** validé par le parlement Européen en 2012, mais ignoré volontairement par les industriels de la téléphonie et nos dirigeants.

Cancers et ondes

«L'année écoulée a été riche d'efforts et parfois de promesses mais aussi de déceptions de taille.

Le chiffre de mortalité par cancer ne recule pas, le fléau cancer, n'est toujours pas maîtrisé.

La raison principale est qu'on ne veut pas reconnaître que de nombreux cancers sont causés par la pollution environnementale, qu'elle soit virale, chimique et maintenant électromagnétique.»

Pr Dominique Belpomme Oncologue.

Président fondateur de l' ARTAC (Association pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse)

Un EHS est une personne qui, à la suite d'une exposition chronique pendant des années ou une exposition intense et brutale (antenne devant le domicile ou le bureau par exemple), développe un ensemble de symptômes invalidants ; arythmie cardiaque, maux de tête, acouphènes, douleurs articulaires et musculaires, fatigue chronique, épuisement, effondrement de marqueurs biologiques etc...

Nous pensons qu'en tant que Maire vous avez une responsabilité pour préserver la santé de vos administrés et que vous serez sensible à ces arguments.

Nous espérons vous féliciter prochainement pour votre prise de conscience et vos décisions pour une sobriété électromagnétique en évitant l'installation d'une antenne de téléphonie près des habitations de votre commune.

Veillez croire, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Daniel Aubier Vice Président de POEM26 (Prévention Ondes Electro-Magnétiques Drôme)
Pour un complément d'information visitez le site : www.poem26.com

Madame la Maire

Je soutiens la démarche de survie de Mr Tribaudeau qui ne demande pas le déplacement du pylône mais uniquement le changement de direction d'une antenne afin qu'il ne soit pas impacté et puisse survivre dans des conditions qui lui sont déjà difficiles
un grand merci

D.C
professeur de biologie

Cher Madame, Cher Monsieur

Je viens apporter mon soutien à M Tribaudeau qui est dans une impasse totale au vu de l'installation d'une antenne 4G à proximité de son campement, j'ai bien dit de son campement et non de sa maison.

Moi même EHS électro sensible, je sais ce qu'endure ce Monsieur au quotidien et la torture je dis bien encore une fois la torture que nous affligent ces maudites ondes électromagnétiques via les antennes 2G puis 3G puis 4G puis 5G, wifi, DECT

J'ai dû moi-même quitter mon travail, ma maison et mes liens sociaux pour m'isoler.

Madame, Monsieur, puisez en vous l'humanité, allez chercher au fond de vous ce que vous êtes, n'êtes-vous pas un humain ???? essayez d'éprouver de l'empathie pour ce monsieur que je ne connais mais qui dans ces messages de détresse me bouleverse.

Si il vous plaît, essayez de fermer les yeux, rien que 20 secondes et imaginez votre fils, votre frère, votre père vivant dans de telles conditions et où son seul refuge va être anéanti.

Je fais donc appel à votre Humanité Madame Monsieur pour trouver une solution pour ce Monsieur, à savoir lui trouver un endroit en zone blanche, mais totalement blanche où ne pas orienter l'antenne sur son refuge.

Soyez tolérants, nous savons qu'il est difficile pour vous d'imaginer que les ondes électromagnétiques puissent nous détraquer à ce point car cela ne se voit pas, elles font partie de la pollution environnementale invisible maisla pollution environnementale (gaz, dioxyde de

carbone) ne fait elle pas des millions de mort et se voit elle ? le scandale sur l'amiante n'a t il pas tuer des millions de personnes et se voit elle ?
Soyons humain, devenir EHS peut vous arriver, a vous ou vos proches .
Merci pour le temps que vous avez passer à me lire

A.D

Madame la Maire,

Je souhaite vous interpeller à propos du projet d'antenne 4G, l'installation de l'antenne de Vilhosc et de la situation de Mr Philippe Tribaudeau.

Je suis particulièrement sensible à sa situation et à son combat, étant moi-même électrohypersensible, en invalidité et reconnue en qualité de travailleur handicapé en raison de cette agression environnementale invisible et permanente.

Malgré ce début de reconnaissance par la société, les électrohypersensibles doivent se battent quotidiennement, alors qu'ils ne peuvent toujours pas vivre librement et décemment, comme les autres citoyens.

Il est capital que Mr Philippe Tribaudeau ne subisse pas l'exposition passive de l'antenne 4G de Vilhosc car toute nouvelle exposition aggravera ses symptômes.

Une action décisive doit être prise dès maintenant pour sa survie, sa santé, sa famille, d'autant que l'étape suivante pour Free sera l'installation de la 5G qui sera plus délétère pour la santé de tous les citoyens vivant dans votre commune.

C'est la raison pour laquelle je vous demande d'intervenir auprès de la préfecture et de l'opérateur Free Mobile afin de modifier ce projet d'antenne.

Les profits des industriels aux dépens de la santé des citoyens, et notamment des plus vulnérables, ne sont ni prioritaires ni acceptables.

En vous remerciant pour votre intervention, veuillez croire, Madame la Maire, en mes sentiments les meilleurs.

A. F

Madame le Maire,

Vivre aux côtés d'une personne ElectroHyperSensible (EHS) est le seul moyen de mesurer la détresse engendrée par cette affection et la complexité de protection de son environnement.

Avec mon épouse, nous vivons cette douloureuse situation depuis plus de dix ans car un de nos enfants, diagnostiqué EHS a quarante ans, a été reconnu invalide et adulte handicapé.

Protéger son cadre de vie est une contrainte permanente car notre environnement est par nature instable, en particulier en raison de l'intensification des champs électromagnétiques provoquée par le déploiement des réseaux de téléphonie mobile.

Conscient de la situation de crise traversée par la famille TRIBAUDEAU, nous soutenons sa demande de moratoire partiel sur l'antenne de Vilhosc et faisons appel à votre écoute bienveillante afin d'assister cette famille en détresse.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

J-P N

Madame la Maire,

Monsieur Tribaudeau est connu par des centaines de personnes. Son courage dans la recherche de survie imposée par cette maladie de l'électrosensibilité n'est plus à démontrer. Ne soutiendriez-vous pas une personne en fauteuil roulant si les lobbys avaient choisi d'installer des marches partout dans les rues et jusque dans sa cuisine et sa chambre sans qu'aucune alternative ne soit possible ?

J'étais professeur de mathématiques, j'avais un appartement, des activités, des loisirs, l'accès au soins etc...

Tout a basculé et j'ai tout perdu. J'étais devenue EHS, tout simplement.

Je peux donc mesurer l'horreur de la situation à venir pour Monsieur Tribaudeau.

Lui, par des efforts quasi-impossibles à imaginer, a réussi à trouver un équilibre et une vie familiale. Même si les lobbys ont pour objectif l'argent "par le confort des clients", sa légitimité à survivre ne peut pas être remise en cause.

Son "confort" à lui, c'est survivre, ici, et non dans une oasis tout seul en plein désert.

Je vous supplie Madame la Maire, de déployer tous les efforts pour qu'une solution de survie acceptable lui soit possible.

Avec mes chaleureuses salutation pour cette difficulté morale que le destin vous impose.

C.G

Madame le Maire,

Je viens de recevoir le message de M. Tribaudeau, EHS et enseignant comme moi. J'espère que vous accéderez à sa demande concernant l'antenne qui doit être installée et risque de rendre sa vie impossible.

Sachez que personne n'est sûr de ne pas devenir électrohypersensible, donc son combat est celui de tous et pas seulement le sien, ni le mien et tous ceux qui sont déjà EHS. Les CHU qui reconnaissent l'EHS, comme celui de Nantes croulent sous les demandes de rendez-vous, car les ondes se multiplient à une vitesse exponentielle, mais on ne parle pas des malades, moi-même je ne savais pas ce que c'était avant de devenir EHS, dans les 2 heures après la pose d'un compteur Linky dans mon domicile, que j'ai dû quitter, Enedis ne donnant pas suite à ma demande de remettre un compteur classique. Les EHS auront-ils le droit de vivre dans l'avenir sans souffrir ?

Alors je vous prie de bien vouloir accéder à la demande de M. Tribaudeau, qui survit déjà difficilement en vivant dans une caravane, en souffrant continuellement et ne pouvant vivre comme la plupart des gens. N'oubliez pas que l'EHS est une maladie qui se répand très rapidement et qui concerne tout le monde. Que se passera-t-il quand les malades représenteront la moitié de la population française, comme le dit le Dr Belpomme ?

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués. *Mme A. D*

Madame la Maire,

J'ai rencontré Philippe Tribaudeau en 2009, lors du premier rassemblement en France des personnes ElectroHyperSensibles (EHS). Nos vies venaient de basculer, nous étions devenus EHS et perdions brutalement notre santé, notre travail, nos activités, nos projets, notre liberté.

Nous découvrons tous les renoncements que cette pathologie implique au quotidien et l'exclusion sociale forcée qui en découle.

Souffrant d'ElectroHyperSensibilité invalidante depuis plus de 10 ans, reconnue handicapée pour cette pathologie par la MDPH et faisant également partie de la cohorte des patients suivis par le Pf Belpomme, je peux témoigner des souffrances physiques extrêmes s'apparentant à de la torture lorsqu'il est impossible de se protéger des champs électromagnétiques.

Je soutiens la demande de moratoire partiel sur le projet d'antenne de Vilhosc pour que Philippe Tribaudeau, qui vit déjà dans des conditions très difficiles, puisse conserver son refuge. D'autant qu'une solution technique sur cette antenne a été trouvée, sans préjudice pour les autres habitants de la commune.

J'espère, Madame la Maire, que vous pourrez lui apporter votre aide car avec ce degré d'intolérance la recherche d'un autre lieu de vie peut prendre du temps et dès qu'il sera exposé, sa santé se dégradera très rapidement. Il sera dans l'obligation de fuir et risque de devoir s'éloigner de sa famille.

Veillez recevoir, Madame la Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A.N

Mesdames, Messieurs,

Je me permet de vous écrire pour soutenir Mr Philippe TRIBAUDEAU au sujet de sa demande de modifier le projet d'antenne de Vilhosc.

Mon fils a été hyper-électrosensible, ce qui fait très peur et est très difficile à vivre. Nous avons été soutenus, aidés très rapidement par les associations et des personnes qui ont donné de leur temps, ce qui a eu un impact très positif pour lui. Dans ce cas, les personnes ont besoin d'être aidées, soutenues.

je vous demande de soutenir Mr TRIBAUDEAU, de faire preuve de beaucoup d'humanité et de faire tout votre possible pour accéder à sa demande, c'est à dire, d'enlever un émetteur et d'en réorienter un.

Comment toute une commune, une région peut-elle laisser quelqu'un et sa famille dans une telle détresse.

Cordialement,

Mme B.C

Bonjour,

Je vous écris pour soutenir une personne électro-hyper-sensible menacée par une nouvelle antenne relais sur votre commune, à Vilhosc.

Pour ces personnes, l'exposition aux Champs Electro-Magnétiques produit une grande souffrance. Je suis moi-même dans ce cas. Bien que les lobbies de la téléphonie mobile nient les effets néfastes de ces technologies sans fil, elle sont suspectées de provoquer toutes sortes d'atteintes à la santé, ainsi que des cancers, du diabète et de l'obésité.

Je vous demande donc de protéger votre concitoyen, ainsi que les autres habitants, surtout les enfants.

Irène Brossier

Vice-présidente de l'association Ly'ondes (association d'Electro-hyper-sensibles du Rhône)

Madame la Maire,
Mesdames, Messieurs ,membres du conseil municipal,

J apporte mon soutien à Philippe Tribaudeau ,personne reconnue par l'état, Electro hypersensible, habitant sur votre commune,en vous demandant de considérer sa situation avec humanité.

Il en va de sa santé, sa dignité,et de son droit de vivre tout simplement!

Je connais très bien ce qu'endurent au quotidien les personnes EHS , leur souffrance physique et psychique,,le combat qu'elles mènent pour la reconnaissance de leur handicap,l'incompréhension de leurs proches,la méconnaissance ou le déni du corps médical et des institutions, souvent pas informés..et la recherche sans fin d'un endroit pour continuer à vivre!

J'ai été confrontée, hélas, à tout cela,quand le diagnostic est tombé pour ma fille à 38 ans..cela peut arriver à tout le monde.

Je vous demande Madame la Maire le plus vite possible de faire tout ce que vous pouvez pour que la situation de Philippe Tribaudeau ne devienne un enfer en demandant:

- un moratoire sur l'antenne de Vilhosc,
- en rappelant à Madame la Préfète son courrier du 15 juillet proposant de trouver un nouveau lieu refuge compatible avec son handicap,
- ce qui lui donnera le droit d'espérer de continuer à vivre.

Il existe des possibilités de décaler l'implantation des antennes, et d'agir sur leur orientation , sans priver les habitants des réseaux.

En espérant que vous aurez à cœur de trouver la meilleure solution pour tous,je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

A.D

Madame la Maire,

Par ce mail, nous tenons à soutenir **le moratoire partiel sur l'antenne de Vilhosc....**

le projet d'antenne 4 G en l'état aurait pour conséquence la survie de Monsieur Philippe Tribaudeau en particulierqui vit depuis quelques années isolé et contraint de vivre éloigné la plupart du temps de sa famille .

D'avance merci de prendre connaissance de ces soutiens et de prendre des décisions en toute connaissance de cause .

Carole et Raphaël Cautain

Madame la Maire,

Nicole ROBIN et Murielle MEUNIER sommes solidaires au moratoire "laisser les EHS vivre quelque part" Cordialement,*NR MM*

Madame, Monsieur,

Je viens soutenir la requête de monsieur Philippe Tribaudeau dont vous connaissez certainement la situation d'EHS et je vous de lui accorder un moratoire partiel sur ce projet d'antenne, ce qui est un compromis permettant de ne pas léser les habitants. En effet, sur les 3 émetteurs du pylône, il s'agit d'en enlever un et d'en réorienter un autre. Ceci permettrait de ne couvrir que les zones habitées sans l'impacter lui et son lieu de vie. Étant moi-même électrosensible, je comprends tout à fait sa situation et l'angoisse qu'il doit ressentir, à l'idée de devoir supporter tout ça. Merci de votre bienveillance à son égard.

N.B

Madame la Maire d'Entrepierres,

Je vous écris ce courrier pour manifester mon soutien à Philippe Tribaudeau.

Étant moi aussi EHS et connaissant les conséquences de cette pathologie environnementale, je ne peux que me joindre à lui, à sa compagne et à leur petite fille pour vous demander un moratoire partiel concernant la modification d'azimut de l'antenne 4G en projet à Vilhosc.

Vous devriez être réceptive au compromis équilibré qu'il vous propose, consistant à protéger sa santé durablement tout en ne pénalisant pas les habitants(à priori demandeurs de couvertures de téléphonie mobile?).

Je me permets tout de même d'ajouter que ces habitants "à priori demandeurs?" gagneront en couverture de réseau mais perdront tôt ou tard en matière de santé et seront pénalisés durablement de façon irréversible: en effet, la technologie de la téléphonie mobile est issue de celle des radars. Ces micro-ondes pulsées ne sont pas compatibles avec les cellules du Vivant.

Avez-vous remarqué l'explosion des cancers, des maladies dégénératives, des AVC, des crises cardiaques chez des jeunes auparavant en bonne santé?

Avez-vous remarqué qu'ils possèdent tous ces gadgets connectés 24h/24?

L'Homme comprend après coup...Les lanceurs d'alerte que nous sommes ont un coup d'avance ...

Ce courrier que je vous adresse aujourd'hui, 22 OCTOBRE 2021, finira-t-il comme un coup d'épée dans l'eau?

Recevez mes sincères salutations.

M.M

Madame, Monsieur,

Je vous envoie ce courriel afin de soutenir la cause de monsieur Philippe Tribaudeau, qui a besoin pour sa survie d'être en zone blanche. Je suis moi-même électrosensible et connais bien les souffrances que peuvent ressentir les personnes allergiques aux ondes électromagnétiques. Je le soutiens dans sa demande de moratoire sur l'installation des antennes 4 G autour d'Entrepierrres afin qu'il ne soit pas incommodé par les rayonnements et obligé de chercher une autre zone de survie.

D'avance je vous remercie.

M. L

Madame la Maire,

Par ce mail, je souhaite interpeller votre humanité ainsi que votre responsabilité en tant qu'Elu par rapport à la situation de M TRIBAUDEAU. Je crois profondément à la démocratie et à notre république française dont les devises sont liberté égalité fraternité.

M Tribaudeau a la malchance de souffrir d'électro-hypersensibilité, Il ne l'a pas choisi. Il subit comme tant d'autres (5% de la population française d'après l'ANSES, soit 3 millions d'habitants, ce qui n'est pas négligeable) les effets de la pollution engendrée par les ondes. Cette situation l'empêche déjà de mener une vie normale et l'oblige à vivre réfugié dans une forêt.

Cela est indigne pour un pays comme le nôtre qui se réclame de valeurs comme les droits de l'homme, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Du fait de la pollution généralisée par les ondes, M Tribaudeau est privé de liberté, car confiné dans ce qui reste de territoire préservé des ondes.

M Tribaudeau est privé de l'égalité par rapport à ses concitoyens à cause d'un environnement pollué dont il n'est pas responsable,

Que reste t-il de la troisième valeur, la fraternité ?

En tant qu'élue, vous pouvez et dirais si vous le permettez, devez, honorer les valeurs de notre République. Vous en êtes la garante.

Le projet de 4G, tel que prévu va tout simplement priver M Tribaudeau du seul lieu de vie possible pour lui.

Cela s'appelle non assistance à personne en danger.

Je ne peux croire, qu'en tant qu'élue, vous puissiez accepter cela.

Je ne peux pas croire que vous ne puissiez accepter une solution de compromis, comme celle proposée par M Tribaudeau, qui se soucie de ne pas priver d'accès à la téléphonie ses concitoyens.. Et si c'est le cas, comment pouvez vous le justifier?

Aujourd'hui des millions de personnes souffrent des ondes et certaines sont en errance car elles ne trouvent plus de lieu où vivre. Elles sont ignorées. Nous partageons tous cette responsabilité et en premier lieu les élus.

Les élus locaux et en particulier les Maires, peuvent apporter leur contribution, ô si essentielle pour que les personnes électrohypersensibles, citoyens au même titre que les autres, puissent vivre avec les mêmes droits que n'importe quel citoyen.

La lutte contre les discriminations, et notamment contre les discriminations subies par les personnes handicapées est inscrite dans la loi aujourd'hui, Perd t-elle son sens quand il s'agit de personnes électrohypersensibles ?

Je souhaiterais connaître votre position sur le sujet.

Aujourd'hui M Tribaudeau est dans la situation que vous connaissez. Demain, cela pourrait être vous, ou votre enfant si vous en avez, ou votre conjoint. Personne n'est à l'abri de développer une allergie aux ondes et comme pour toute allergie, le seul remède est de ne pas être exposé à l'agent allergène.

Il est urgent de préserver des lieux sans ondes en tous lieux, dans tous les villages, dans tous les établissements, dans toutes les villes. Il y a va de la santé des enfants , des femmes enceintes particulièrement vulnérables aux ondes (l'ANSES préconise que ces populations limitent au maximum leur exposition aux ondes) et de la survie des personnes malades à cause des ondes.

Je vous remercie pour votre attention et espère très sincèrement que vous trouverez une solution satisfaisante pour M Tribaudeau.

Avec mes salutations respectueuses,
N.A

Madame la maire,

En tant que EHS depuis 2013, connaissant de ce fait, tous les problèmes du quotidien auxquels sont confrontés les électrohypersensibles , dans ce monde hyperconnecté, nocif à l'humain , je viens soutenir la démarche de Mr Philippe Tribaudeau et sa demande d'un moratoire partiel sur l'antenne de Vihlosc .

Les EHS(environ 5%de la population) sont des citoyens à part entière :ils ont des DROITS , entre autres celui de pouvoir vivre en société et non pas isolé , et exclu .

Vous serez très aimable ,et formidable de soutenir Mr P.Tribaudeau dans sa démarche et d'accéder à sa demande d'un autre lieu de vie (zone blanche)dans ce secteur près de sa compagne et de sa fille .

Comptant sur votre précieuse aide ,recevez l'expression de mes sincères salutations
F. B

Bonjour Madame la maire,

Etant moi-même électrosensible et connaissant bien l'état de santé de Philippe Tribaudeau, je vous demande d'agir au plus vite pour faire aboutir le moratoire partiel sur l'antenne de Vilhosc.

Il s'agit d'une urgence VITALE qu'on ne peut pas ignorer, merci d'en tenir compte.

M.M

Madame La MAIRE,

Mesdames et Messieurs les ELUS,

J'apporte tout mon soutien à Mr TRIBAUDEAU

L'électrohypersensibilité lorsqu'elle est ressentie est une véritable souffrance

Comme vous le savez d'un point de vue physiologique nous sommes tous différents
Certains d'entre nous seront sujets par exemple au diabète d'autres à l'hypertension
Ou encore certains développeront des allergies alimentaires
D'autres encore heureusement en seront épargnés

Il faut donc comprendre et réaliser que malheureusement, il y a depuis les développements technologiques de nouvelles maladies
On pourrait dire une allergie aux ondes électromagnétiques : l'Electrohypersensibilité

De ma propre expérience lorsque j'habitais Paris une fatigue chronique invalidante m'envahissait.
J'ai pu trouver refuge dans un milieu rural

Par solidarité pour Mr TRIBAUDEAU comprenant l'ampleur de sa souffrance, j'espère de tout cœur que vous réaliserez qu'en acceptant de répondre à sa demande concernant ce dispositif d'antenne, vous lui rendrez un immense service, je dirais une aide vitale salutaire.

Je reste à votre disposition pour toute explication concernant l'impact des ondes électromagnétiques sur la physiologie et vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ce dossier reflet d'une profonde détresse

Bien Sincèrement
M-C L

Madame Le Maire

Maman d'une femme électrohypersensible depuis plus de 15 ans, je connais la vie difficile de ces personnes malades des ondes, vie désocialisée, déshumanisée, voire parfois réduite à la survie.
Par la présente, je viens donc vous demander d'accepter de mettre en place un moratoire sur l'antenne du Grauzou, avant qu'il ne soit trop tard.

Recevez, Madame le Maire, mes sincères salutations.
Michelle Cautain

Bonjour,

Dans le cadre du projet d'antenne de Vilhosc,
je suis pour le moratoire qui permettra de mieux répondre aux besoins et usages de chacun.

J'attire votre attention sur le fait que, déjà, plusieurs pays proches de la France - comme, par exemple, l'Allemagne ou la Suisse - ont construit des habitations permettant aux personnes souffrants d'EHS de vivre dignement et en rapport avec les droits de l'Homme.
La France prend un retard de plus en plus important qui pourrait démontrer ses incompétences dans ce domaine.
Dans l'espoir de faire avancer les choses,
Recevez mes salutations distinguées. *Mme F.C*

Bonjour,

En soutien à Monsieur Philippe Tribaudeau pour sa demande de protection sur l'installation d'une antenne à proximité de son lieu de refuge vital, je vous prie Madame La Maire de bien vouloir examiner sa requête avec la plus grande attention.

A défaut, de lui trouver en urgence un endroit où il puisse vivre sans dommage pour sa santé. Je suis moi même électrohypersensible et ne peut plus travailler et souffre continuellement de maux chroniques, notamment de maux de tête très invalidants.

J'ai la chance pour l'instant de bénéficier d'un logement relativement préservé mais cela pourrait aussi évoluer défavorablement sans que je puisse m'y opposer et voir mon existence même, menacée.

Les EHS sont très nombreux, de plus en plus chaque jour et ils sont méprisés le plus souvent face au défi numérique forcené dont les intérêts ne peuvent être mis en doute que par les scientifiques neutres et informés et les personnes qui en souffrent. L'enjeu financier est imparable, qu'importe la santé et l'existence de personnes en souffrance. Pour Monsieur Tribaudeau, merci de bien vouloir agir pour lui sauver la vie...

Bien respectueusement.

M.K

Madame La MAIRE,

Mesdames et Messieurs les ELUS,

Par la présente, j'apporte tout mon soutien à Mr Philippe TRIBAUDEAU.

Nous réagissons différemment face aux ondes électromagnétiques, comme nous réagissons différemment face au soleil, aux toxiques, aux agents infectieux,... Il semblerait que nous ayons un « capital ondes » comme on parle du « capital soleil ». Une fois ce « capital » dépensé, l'organisme ne serait plus en mesure de réparer les dommages subis.

La plupart d'entre nous peut vivre sans dégât apparent dans un environnement électromagnétique, même de plus en plus dense, alors que certaines personnes réagissent tout-à-coup, et souvent, violemment, à des champs très faibles.

Ces personnes deviennent donc « hypersensibles aux ondes électromagnétiques », c'est-à-dire que leur organisme sur-réagit face à cette agression moderne, environnementale.

C'est le cas de Philippe Tribaudeau, et c'est également mon cas ... j'ai du fuir la Région Parisienne en 2016, puis quitter Retjons (dans les Landes) en 2017 avec l'arrivée de la 4G+, fuit Le Sen (dans les Landes) en 2018 avec l'arrivée de la 4G+ pour arriver à Pompéjac (en Gironde) où j'espère bien finir ma vie.

Par solidarité pour Philippe TRIBAUDEAU, j'espère de tout cœur que vous accepterez de répondre à sa demande concernant ce dispositif d'antenne, afin qu'il puisse continuer à avoir un lieu de vie sans souffrance.

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ce dossier reflet d'une profonde détresse.

Bien Cordialement

L.J

Madame le maire,

Je soutiens Philippe Tribaudeau qui demande un moratoire partiel sur le projet d'antennes 4G de Vilhosc, ce qui est un compromis permettant de ne pas léser les habitants. En effet, sur les 3 émetteurs du pylône, il s'agit d'en enlever 1 et d'en réorienter 1 autre. Ceci permettrait de ne couvrir que les zones habitées sans impacter Philippe et son lieu de vie. C'est une question vitale pour Philippe.

Je sais que vous êtes une personne sensible à tous ces problèmes de santé...

On s'est trouvées quelques fois ensemble dans les manifestations pour la ré-ouverture des urgences de l'hôpital de Sisteron...

Au delà de votre rôle de maire, écoutez votre coeur...

Puissiez vous venir en aide à Philippe... s'il vous plait!

Je connais très bien Laure et Lola...

Je compte sur vous pour faire des démarches auprès de la préfecture responsable de ce projet.

Sincères salutations!

Frédérique

Madame la maire

Par solidarité pour M Tribaudeau j'apporte mon soutien et vous prie d'accéder à sa demande en lui préservant son lieu de vie.

Je connais bien les problèmes de l'électro hyper sensibilité aux ondes électromagnétiques et les difficultés que cela génère (je suis moi même EHS)

Où sont les valeurs des droits de l'Homme quand un pays occulte les souffrances de certaines maladies.

Oui demain ma voisine , vous peut être Madame pouvez contracter ce terrible handicap.

C'est pourquoi je compte sur votre humanité et votre pouvoir pour aider M Tribaudeau.

Je vous remercie sincèrement de trouver une solution satisfaisante

Recevez Madame mes salutations respectueuses.

M.A

Madame Le Maire,

Je vous écris pour témoigner mon soutien à Monsieur Philippe Tribaudeau en faveur du moratoire partiel sur l'antenne 4G de Vilhosc.

En effet, étant moi-même électrohypersensible aux ondes électro-magnétiques depuis des années, je connais les souffrances que cela engendre.

Beaucoup d'études ont été effectuées qui alertent sur le danger très probable des ondes pour les êtres vivants. Environ 2 à 5 % des personnes sont électrosensibles.

Pour l'instant, les autorités ignorent cela pour des raisons financières, comme souvent. Mais sachez qu'il y a beaucoup de procédures judiciaires en France contre des élus qui bafouent le principe de précaution. Un jour, ces derniers devront répondre de leurs fautes devant la justice.

Si en tant que Maire vous suivez leurs exemples, vous vous exposerez dans le futur vous aussi à la justice, même si votre mandat est terminé bien sûr.

Merci à vous.

P. P

Madame, Monsieur,

Je souhaite apporter mon soutien à la demande de moratoire partiel concernant la construction d'une antenne relai 4G Free à Vilhosc faites par Mr Philippe Tribaudeau. Etant electro hyper sensible sévère je mesure la difficulté de trouver un lieu de vie acceptable tant d'un point de vue santé que social.

Il est aussi évident que les populations hors couverture réseaux souhaitent pouvoir bénéficier de l'accès à la 3 ou 4G

La demande de Mr Tribaudeau, de diriger les antennes relais sur la partie habitée semble pouvoir répondre à ces deux exigences. D'un coté le respect de la santé d'un citoyen et de sa famille et de l'autre l'accès au réseau des habitants.

La demande faite aux opérateurs par l'ANFR de concevoir des antennes intelligentes, c'est à dire de ne pas émettre à pleine puissance en continu même en l'absence de connexion, ce qui peut paraître être une évidence le niveau de maîtrise technologique actuel (et la consommation électrique qui en résulte), va dans le bon sens pour les zones à faibles populations mais n'est hélas qu'un objectif à moyen terme.

En attendant , les malades EHS ont besoin de pouvoir garder un espace de vie et un minimum de dignité.

J'espère que les institutions sauront trouver un accord qui respecte les valeurs de solidarité et de fraternité

Sincères salutations

J.R

Madame la Maire,

Nous avons été informés de la situation de Monsieur Philippe Tribaudeau qui a trouvé refuge en forêt domaniale sur le territoire de votre commune.

Nous sommes d'autant plus sensibles à ce problème que l'un d'entre-nous est électro-hypersensible et que nous connaissons particulièrement bien la difficulté de trouver un lieu de vie décent face au refus d'accepter la présence de zones blanches vitales et condamnant à l'errance un certain nombre d'entre nous.

Nous nous permettons donc d'appuyer près de vous la demande de moratoire avant l'installation de l'antenne pour prendre en considération une simple question d'humanité respectant le droit de vivre.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Madame la Maire, nos sincères et respectueuses salutations.

J et J-C L(en Mayenne)

Madame la Maire,

" Et si l'on n'a pas où aller, si l'on n'a personne d'autre à qui s'adresser ? Chaque homme, n'est-ce pas, a besoin de savoir où aller." Dostoïevski

Électrosensible et confrontée à ce drame de ne plus avoir de place où aller je requiers auprès de la mairie de faire en sorte que soit trouver une solution pour le logement de monsieur Tribaudeau, une solution qui respecte simplement notre dignité à tous.

En errance, et désocialisés malgré nous, atteints d'une maladie dont la cause est trop facile à déniée, non reconnue, non prise en charge. C'est juste indigne, je n'est pas d'autres mot.

J'ai confiance que vous ferez pour le mieux.

Cordialement,

P.G

Madame La MAIRE,

Mesdames et Messieurs les ELUS,

Je suis moi-aussi électrohypersensible et je me sens solidaire de Mr TRIBAUDEAU. Il faut comprendre et réaliser que malheureusement, il y a depuis les développements technologiques de nouvelles maladies, on pourrait dire une allergie aux ondes électromagnétiques appelée l'Electrohypersensibilité.

Le projet de 4G tel que prévu sur votre commune va tout simplement priver M. Tribaudeau du seul lieu de vie possible pour lui.

Je ne peux pas croire que vous ne puissiez accepter une solution de compromis, comme celle proposée par P. Tribaudeau qui se souci de ne pas priver d'accès à la téléphonie ses concitoyens.

Je vous remercie pour votre attention et espère que vous trouverez une solution satisfaisante pour Philippe Tribaudeau.

Avec mes salutations respectueuses.

C.G

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je suis informée de la situation de M Tribaudeau, personne électrohypersensible (EHS) sans domicile fixe réfugiée avec sa famille depuis plus de 6 ans dans la vallée du Vançon.

Je soutiens pleinement sa demande de moratoire partiel sur l'antenne de Vilhosc afin de préserver son lieu de vie de toute pollution électromagnétique induite par le fonctionnement de cette antenne.

En effet, en jouant sur les angles de couverture des émetteurs de l'antenne, le faisceau pourrait être dirigé uniquement vers Vilhosc, la Girale et le vieux village d'Entrepierres et non vers la vallée du Vançon. Cette modification n'impacterait donc pas les zones habitées tout en sauvegardant le lieu de vie de M Tribaudeau.

Pour cette raison, je demande à l'équipe municipale de soutenir sa démarche. Le soutien de la mairie est un élément indispensable pour que la Préfecture de Digne prenne la responsabilité de cette décision.

En vous remerciant de votre compréhension

Cordialement

P.P

Bonjour,

J'ai été informée de la situation de M. Philippe Tribaudeau.

Je ne le connais pas personnellement mais je connais bien le sujet de l'hyper-électrosensibilité, pour y avoir été sérieusement confrontée dans le passé et à l'heure actuelle dans une moindre mesure.

Son actuel lieu de vie, refuge indispensable pour sa survie, est menacé par un projet d'antennes 4G. Il semblerait qu'une solution technique puisse être réalisée, en modifiant un peu le projet, sans léser les zones habitées et donc les habitants de votre commune.

Pourquoi ne pas avoir répondu à ses courriers, ne pas l'avoir écouté et ne pas avoir cherché avec lui une solution pérenne pour tous ?

Ce qui est considéré comme un énorme progrès pour les uns, génère d'atroces souffrances pour d'autres.

Imaginez-vous vivre en permanence avec des maux de tête, un brouillard mental, d'intenses brûlures.... ?

Le sujet de l'EHS commence à être bien documenté (Mme Rivasi, eurodéputée, dans la lettre qu'elle vous a adressée vous donne des références ; prenez connaissance aussi des travaux du Pr Belpomme ; pour ne citer que ceux-ci).

Je conçois parfaitement qu'il ne soit pas possible de priver d'autres personnes de la 4G mais j'estime que toute vie doit être également prise en compte et respectée.

En tant que maire, vous devez prendre en compte l'intérêt de tous vos administrés, pas seulement de la majorité d'entre eux.

En espérant que ce mail vous incite à nouer un dialogue et trouver des solutions.

Cdt,

S.M

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Nous apportons notre soutien à Philippe TRIBAUDEAU, électrohypersensible, et vous prions de prendre en considération sa demande de réorienter l'antenne qui devrait l'impacter. Face à cette situation dramatique, nous espérons que vous trouverez une solution viable pour lui et sa famille et que vous accéderez à sa demande de moratoire partiel de l'antenne de Vilhosc.

Nous sommes également EHS et connaissons bien le problème de Mr Tribaudeau, puisque nous vivons les mêmes souffrances, les mêmes difficultés sociales, familiales et surtout les mêmes détresses pour nous reloger déceimment.

Nous vous remercions de votre écoute et de l'attention que vous porterez à sa demande et vous adressons nos salutations respectueuses.

F.G et M.C

Madame le maire,

Je soutiens ce moratoire proposé par M. P. Tribaudeau.

Il est très difficile pour les électrosensibles de trouver des zones de logement adéquats, il est important de les prendre en compte.

Je vous remercie d'avance pour votre compréhension.

V.F

Bonjour Madame,

vous avez entre les mains l'avenir de Philippe Tribaudeau. Contrairement à vous et moi il ne peut absolument plus décider de l'endroit où il va habiter. Les lieux de vie qui lui sont possibles se rétrécissent de jour en jour du fait de d'éradication rapide des zones blanches.

Les électrosensibles ne sont que très rarement visibles et ne peuvent en aucun cas faire de manifestations ! Ils ne peuvent que fuir vers des lieux non pas hospitaliers mais protégés des ondes. Or ces endroits disparaissent.

La sensibilité de Philippe Tribaudeau est extrême; si vous avez la possibilité de lui éviter des souffrances supplémentaires, j'espère que vous ferez ce qui est en votre pouvoir.

Je vous remercie de votre attention.

S.H, kinésithérapeute.

Bonjour Madame le Maire,

ayant connaissance des difficultés rencontrées par Philippe Tribaudeau concernant sa santé et son logement, je vous fais part de mon soutien et de mon observation.

Étant moi-même thérapeute, je suis de plus en plus souvent confrontée à ce genre de situation dans mes accompagnements.

Au-delà du problème de santé qui n'est pas de votre ressort, je pense par contre qu'il est de votre pouvoir de préserver l'intégrité du logement des habitants de votre commune, et que toute personne handicapée doit pouvoir bénéficier d'un logement adapté à son handicap.

Je vous fais confiance pour trouver la solution la mieux adaptée, sachant bien que cela n'est pas facile !

Bien cordialement,
E.C

Bonjour Madame Le Maire,

J'ai reçu un message m'indiquant les craintes de Mr Philippe Tribaudeau au sujet de la mise en place d'antennes relais à proximité du lieu où il habite.

Je comprends ces craintes qui sont déterminantes pour son état de santé puisqu'il est Electro Hyper Sensible (EHS).

Bien sûr les ondes ne se voient pas mais elles ont des effets néfastes pour la santé de tous les humains (mais aussi des animaux et des plantes) notamment parce qu'elles affaiblissent notre système immunitaire nous rendant plus vulnérables aux maladies diverses engendrées par les virus et les bactéries.

De nombreux scientifiques du monde entier ont étudié les effets des champs électromagnétiques sur les humains et en ont montré les dangers.

Ainsi je vous demande de prendre en compte cette particularité et de faire en sorte que des adaptations techniques soient appliquées afin de permettre à cette personne de continuer à vivre dans ce lieu qui est pour lui déjà très contraignant sur le plan familial, social et économique . Comme toutes les personnes qui sont dans son cas la santé est très perturbée constituant un handicap majeur (handicap d'ailleurs reconnu par les autorités de santé).

Je vous présente mes sincères salutations.
S.M

Bonsoir Madame le Maire,

Je suis habitant du Grand Est et ancien journaliste. Je connais votre merveilleuse région depuis mon adolescence (j'ai 68 ans) pour y passer souvent mes vacances. L'électrohypersensibilité est de plus en plus un problème de santé publique avec le déploiement de la technologie sans fil partout. Les ondes électromagnétiques sont classées potentiellement cancérigènes par l'OMS. Nous baignons tous dans un brouillard d'ondes. Quels seront leurs effets sur la santé publique à moyen et long terme? A ce sujet, il est nécessaire, à mon sens, de lire les ouvrages du professeur en cancérologie français Dominique Belpomme, spécialiste de la question.

Je vous demande en conséquence de préserver une zone blanche pour les personnes souffrant d'électro hypersensibilité, dont la vie est un enfer, d'autant que votre territoire est peu peuplé, ce qui ne devrait pas trop déranger les addicts de la technologie sans fil de votre secteur montagneux. Il est à craindre que ce type de pollution invisible concerne de plus en plus de citoyens et de populations à l'avenir en France et dans le monde.

Je vous remercie de votre attention,
Mes hommages,
E.P

Bonjour

Etant moi même ELECTROSENSIBLE depuis 2016 (ère de la 4G) tombée à l'âge de 65 ans je suis entièrement solidaire avec la demande écrite de M. Philippe Tribaudeau.

Je demande qu'un **MORATOIRE** concernant la future antenne de Vilhosc puisse être effectué afin de permettre encore une certaine zone blanche dans un coin reculé tel qu'Entrepierrres et lui permettre de survivre.

L'électrosensibilité n'est toujours pas reconnue par notre médecine, qui l'ignore totalement par manque d'informations, mais aussi pour cause de lobbies.

Nous passons pour des "illuminés", sans tenir compte que demain cela peut arriver à chacun d'entre nous et dans vos familles, au fur et à mesure de l'envahissement des ondes et de technologies de plus en plus néfastes et agressives pour le corps humain.

A présent la 5G à venir, demain la 6G et en sur-augmentation perpétuelle ???

Non, comme l'amiante cela sera un scandale environnemental de plus.....mais qui nous tuera.....

Je suis entièrement solidaire avec M. Tribaudeau, connaissant bien la souffrance de toutes ces personnes électrosensibles, qui n'ont plus aucun lieu pour vivre, résider, cohabiter.....lié aux Antennes-relais (pylones de 31 à 45 m qui irradiant sur des kilomètres à la ronde) dans les campagnes, à l'électricité nuisible des compteurs communicants linkys et les lignes haute tension près des maisons d'habitation, etc....

Merci pour votre écoute.

bien cordialement
A.S

Madame, Monsieur,

Ce courrier afin de vous faire part de mon soutien à Philippe TRIBAUDEAU habitant sur votre commune et connaissant du répit par rapport à son électrosensibilité. Une antenne viendrait l'handicaper très certainement comme cela a été le cas pour moi. J'habitais un petit village de Vendée après avoir dû fuir Nantes et depuis le 1er confinement, une antenne a détruit ma santé.

Il est important que des lieux subsistent pour les personnes électrohypersensibles car elles ne savent pas où aller pour pouvoir continuer à vivre...c'est mon cas... Si vous pouvez interdire cette antenne, vous aurez œuvré pour que la terre reste accessible à certains...

Cordialement,
S.C

Bonjour Madame le Maire,

Je ne suis pas citoyen de votre commune mais citoyen de seconde zone, du fait que je suis repoussé par les ondes de téléphonie, wifi, bluetooth, wimax, radar... à distance des zones urbanisées comme l'un de vos concitoyens qui sollicite une exemption d'irradiation pour le secteur où il s'est réfugié.

Je suis, comme lui retraité de la fonction publique (ancien DGS de PONT-AVEN); après avoir été très favorable à l'informatisation je me suis rendu compte à mes dépens de l'agressivité de ces ondes lorsque conduisant dans le cadre de mon travail avec le Blackberry allumé recevant les appels du Maire et les notifications de rendez-vous j'attrapais des mots de têtes qui ne disparaissaient pas avant 2 jours au minimum, jusqu'à terminer dans le fossé lorsque j'allais au travail et qu'une absence soudaine m'a amené sur l'autre voie, face à une personne de la commune qui se rendait à Concarneau et qui a bien voulu, après mon tête à queue, m'accompagner à la mairie.

Je vous passe de nombreuses difficultés pour limiter au maximum mon exposition et trouver un soignant qui ne me prenne pas pour un fou.

Ce que je voudrais que vous compreniez est que cela peut arriver à tout le monde et que cela doit être anticipé, car à défaut il y va de votre responsabilité.

Merci de ce que vous pourrez faire pour mon compagnon de souffrance, qui n'est pas plus que moi un amish volontaire.

Bien cordialement,

M.P

Madame la Maire,

Je demande un moratoire partiel sur l'antenne de Vilhosc, afin que le secteur où réside Mr Philippe Tribaudeau en forêt Domaniale sur la commune d'Entrepierres soit épargné par les émissions de cette antenne.

Étant moi-même électrohypersensible, je connais parfaitement les souffrances provoquées par l'exposition aux ondes électromagnétiques des antennes de la téléphonie mobile, le stress et l'angoisse d'être obligée de chercher un endroit en « zone blanche » pour atténuer les souffrances et se ressourcer.

Veillez agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme V.C

Bonjour,

Si on n'y réfléchit pas MAINTENANT demain nous serons 50% de la population avec cette problématique.

Vous trouverez en pièce jointe le dossier d'étude du Professeur Belpomme.

En résumé : beaucoup de pathologies peuvent être en lien avec les hautes fréquences que dégagent les nouvelles technologies de communications. Personnellement je trouve ses technologies géniales... mais il faut savoir les utiliser sans se pourrir la vie.

Autre point qui résume le dossier : toutes les pollutions électromagnétiques épaississent le sang et jouent sur les hormones. Même sans être professionnel de santé, on peut facilement comprendre que le corps et ses organes avec un sang épaissi ne peut pas fonctionner correctement.

A ce jour on peut connecter les téléphones mobiles avec des câbles pour avoir l'internet, ou utiliser la wifi de la maison pour envoyer des sms et téléphoner... donc pourquoi suivre le souhait du gouvernement qui est d'arroser toute la population alors que chacun peut gérer ses connexions personnelles.

J'entends bien qu'en tant que Maire vous devez répondre à la demande de vos citoyens, qui sont pour la plupart devenus addicts à toutes ces connexions... mais le rôle d'un maire n'est il pas aussi de faire que les gens se connectent aussi entre eux en vrai?

Dans mon village la même question est en cours de réflexion car nous sommes en zone encore un peu grise et le village a été retenu pour recevoir un pylône. Notre maire propose de faire une réunion d'information et me convier à la réunion avec l'opérateur au moment du choix du lieu et pour échanger sur l'orientation des antennes... je ne sais pas encore où et quand cela sera mis en place, mais le maire de mon village entend les demandes des uns et ma problématique. Peut-être pouvez vous en faire autant? Nous ne sommes pas des débiles. Nous sommes victimes des nouvelles technologies et ça nous rend malade. ça oblige un grand nombre de personnes à tout quitter pour aller se cacher en forêt ou dans des coins encore un peu en zone blanche. mais jusqu'à quand pourrons nous vivre là où nous sommes. là où nous avons choisi de vivre en nous protégeant?

On demande juste de pouvoir continuer à vivre à peu près normalement. Nous le confinement n'a rien changé à notre vie, on ne peut déjà plus faire toutes ces choses. aller au cinéma, au restaurant, dans des concerts où il y a plein de monde connecté. mais jusqu'où le gouvernement veut nous pousser?

Merci pour votre attention
Avec bienveillance et solidarité,
S.B

Bonjour,

Mme la Maire, par la présente je souhaite vous demander de faire modifier le projet d'antenne 4G de Vilhosc car ce projet a un impact négatif réel sur la (sur)vie de Mr Tribaudeau, électrohypersensible (= allergique aux champs électromagnétiques artificiels) depuis 2008 et actuellement reconnu adulte handicapé à cause de cette pathologie environnementale.

Je soutiens la demande de moratoire partiel de Mr Tribaudeau sur ce projet d'antenne, qui est un compromis permettant de ne pas léser les habitants.

En effet, sur les 3 émetteurs du pylône, il s'agit d'en enlever un et d'en réorienter un autre. Ceci permettrait de ne couvrir que les zones habitées sans impacter Mr Tribaudeau et son lieu de vie.

De plus en plus de personnes sont touchées par ce fléau qu'est l'électrosensibilité et souhaitent trouver un lieu exempt d'ondes pour pouvoir y survivre. Ce n'est vraiment pas facile à trouver. S'il y a un tel lieu dans votre commune, cela lui donne un avantage qui est rare et précieux pour une partie de la population. Vous ne devriez pas l'ignorer, le déprécier.

Je vous invite par ailleurs à lire l'ouvrage écrit sous la direction du Professeur Belpomme : "Le livre noir des ondes". ("Émanant de médecins et de scientifiques reconnus dans le monde pour la qualité de leurs recherches, et réalisée en se basant sur les critères de causalité préconisés par l'OMS, cette expertise apporte la preuve que nombre de nos maladies et problèmes de santé sont bien en partie causés par les ondes qui nous entourent, et que celles-ci altèrent la faune et la flore de notre environnement, contribuant ainsi à une perte de biodiversité irrémédiable".)

Il faut sauver le vivant, de toute urgence. Dans votre commune aussi.

Demain, ce sera peut-être vos amis, votre famille, vos enfants ou petits enfants qui réclameront le droit de survivre à ce four micro-ondes dans un coin de nature.

C'est aussi pour cela que je sollicite votre aide pour Mr Tribaudeau.

En vous remerciant.

Bien cordialement,
J.G

Madame la Maire,

Electrohypersensible moi aussi, mais, heureusement pour moi, à un degré moindre que Philippe Tribaudeau, je me sens solidaire de son cauchemar : j'ai dû quitter, dans ma 80ème année, le pavillon où je vivais depuis 1987 après l'installation de la 5G dans ma petite ville de l'Essonne.

- Vives réactions dermatologiques (photo en pj),
- douleurs insupportables dans les jambes (je ne pouvais rester une minute jambes verticales, debout ou même assise, et la douleur ne passait pas même si je me rallongeais)
- cerveau englué, incapacité totale de m'organiser pour trouver une solution (comme la grenouille à moitié cuite, je me laissais mourir : "il n'y a plus de place pour moi dans ce monde").

Une amie providentielle est venue me chercher et m'a recueillie chez elle dans un village de l'Aveyron, dans une maison ancienne aux murs épais. Ici je remonte la pente grâce à divers aménagements (doubles vitrages, rideaux anti-ondes métallisés, filtres anti-Linky, mise à la terre, etc) et à condition de limiter mes sorties aux zones qui ne sont exposées ni à l'antenne locale 4G+, ni aux lignes électriques, ni aux téléphones portables, wifi, ni aux néons etc... sous peine de rechute rapide.

Comme je dois limiter le temps que je passe sur l'ordinateur, je suis reconnaissante à Nathalie Arrojo pour la lettre qu'elle vous a adressée : je m'associe pleinement à cette lettre et j'espère qu'elle saura vous **sensibiliser aux dures réalités des électrohypersensibles... et au fait que chacun peut un jour basculer dans cet univers.**

Avec mes salutations respectueuses,
F.E

Bonjour,

Je suis en faveur du moratoire partiel sur l'antenne de Vilhosc

mes motifs :

je suis adhérente de l'Association Zone Blanche

je m'appelle Régine Saura-Lacour , habite dans l'Ain et suis reconnue ElectroHyperSensible depuis fin 2019.

J'étais dessinatrice industriel dans une grande entreprise, travaillais dans un local avec néons, ordinateurs, etc...et à côté d'un laboratoire d'essais. J'ai développé une arythmie, très jeune(40 ans), des migraines ophtalmiques, une hypersensibilité aux odeurs chimiques.

J'ai la chance d'habiter en maison depuis 1990, puis nous avons fait construire en 2000 (soit 21 ans).J'ai demandé à ce que notre maison soit équipée de panneaux photovoltaïques en revente à EDF pour créer une énergie "propre", puis, j'ai demandé à ce que notre maison soit équipée de panneaux photovoltaïques en autoconsommation avec "don" du surplus au réseau EDF.Mon mari a accepté et nous avons réalisé ces projets.

Comme la plupart des personnes, nous avons des téléphones sans fils (entre la base et le combiné), des ordinateurs en WiFi, et une imprimante en Wifi, et des téléphones portables, au début, simples téléphones, puis avec sms et internet.

J'ai eu un cancer du sein, opéré en 2006.

J'ai commencé à avoir des douleurs diffuses, puis des maux de tête (je suis une ancienne migraineuse), puis des acouphènes, puis des sécheresses dans les mains, aux pieds, avec peau déchirée et des saignements.Je ne suis pas diabétique.

Mon médecin généraliste n'a pas été capable de mettre un bon diagnostic et m'a recommandé plusieurs "spécialistes" : dermatologues, psychiatres, etc.

J'ai été suivi de 2014 à 2019 par un dermatologue qui a essayé tous les traitements, je passerai sur le fait que ceux ci ne sont pas remboursés par la sécurité sociale.

Il a pratiqué en désespoir de cause à un prélèvement cutané pour suspicion de psoriasis....résultat négatif,mais dyshidrose reconnue et eczéma.

J'ai été orientée vers un médecin dans un autre département que le mien.

Il aura fallu 2 consultations pour que l'ensemble du diagnostic soit posé par lui : Syndrome d'intolérance environnementale aux champs électromagnétiques (SICEM-EHS) et aux produits chimiques (MCS).

Depuis, nous avons équipé notre maison de divers appareils pour "me "protéger et me permettre de continuer à vivre sereinement.

Dans le pire des cas, nous appliquons des "couvertures de survie" sur les murs pour stopper les rayonnements (surtout ceux des installations photovoltaïques champs électriques et champs magnétiques).

Chaque fois qu'une personne garde son téléphone connecté en Wifi, j'ai des maux de tête, et la sensation qu'une partie de mes cheveux se dressent sur la tête.

De nouvelles antennes ont fait leur apparition avant et pendant le confinement, je le confirme, même vers chez moi.

Les lignes électriques émettent aussi des champs électriques et électromagnétiques

Essayer d'imaginer la sensation de cuire, de se dessécher, chaque fois que vous devez sortir de chez vous.

Je ne peux plus utiliser en voiture : la radio, ni le GPS (ondes électromagnétiques haute fréquence), ni la climatisation (sur tous les modèles maintenant).

Je fais de l'arythmie chaque fois que je démarre ma voiture (ondes basse fréquence).

Alors, imaginez ce que doit ressentir cette personne qui va se trouver dans le champ d'action d'une nouvelle antenne si elle a déjà les mêmes inconvénients et d'autres que moi.

Quand les autorités municipales, départementales et nationales prendront elles ces soucis sérieusement ?

Il faut refuser les nouvelles antennes qui détruisent la biodiversité, impactent les animaux (élevages et sauvages) et "l'être humain" à court terme, surtout si elle ne sont pas nécessaire.

Si vous êtes une commune avec des logements sociaux, ne pouvez vous prévoir quelques logements dits "blindés" pour les personnes comme ce monsieur ? Vous risquez d'en avoir besoin d'ici quelques années.

Cela existe en Suisse et est prévu avec l'Association Zone Blanche (AZB) pour un village.

Je me permets de joindre à cette lettre 2 documents dont le P.A.P.E, je pense que vous en ferez bon usage.

Sachez que dans le département de Saône et Loire, certaines communes commencent à se questionner sur les "ondes et répercussions sur les enfants" et l'installation d'antennes sur le territoire de leur communes, et ce, malgré les mesures réalisées par l'ANFR, qui sont toutes "bonnes" selon la norme Française.

A quand l'application en France des normes "indépendantes" : Européenne Bio initiatives ou SBM2015 (Norme allemande de la biologie de l'habitat) ?

Cordialement,
R.S-L

Bonjour,

Je vous écris ce mail en soutien indéfectible à Philippe Tribaudeau. Étant moi-même électrosensible, je ne connais que trop bien le calvaire que vivent ces gens.

Croire que électrosensibilité serait une "maladie" tient à peu près du même raisonnement que de dire les cancers du poumons seraient une simple "allergie" à la cigarette... !

Cher maire qui avait pris votre fonction pour protéger les êtres humains qui vivent dans votre commune, je vous en conjure, renseignez-vous sur la nocivité réelle de ces ondes pour pouvoir faire un choix éclairé. Ce n'est pas parce qu'un fumeur ne tousse pas que la cigarette est bonne pour lui. Et bien il en est de même pour les ondes de la téléphonie mobile.

Et puis d'ailleurs si ce Philippe Tribaudeau était votre frère, votre père ou votre fils... vous décideriez quoi ? Vous croyez que ces gens-là n'ont pas déjà tout essayé pour aller mieux... Vous dites à un fumeur qui tousse d'aller voir un psychiatre ?

Cette vidéo du collectif parents-professeurs fait le tour de cette soi-disant "controverse" autour des ondes électromagnétiques que ce soit la Wifi, la 3G ou la 4G :

<https://www.youtube.com/watch?v=J7ochDPXJO8>

Je suis professeur en collège et je peux vous assurer que depuis l'installation de la Wifi au collège, les effets néfastes sur la concentration, la capacité d'attention, les "petits maux" (mal de tête, trouble neurologiques, menstruels pour les filles etc...) se sont confirmés de façon à ce que même certains de mes collègues totalement acquis à la cause du sans fil se posent des questions.

S'il existe des fréquences capables de guérir (la fréquence de la lumière du soleil par exemple (regarder les Russes qui sont spécialistes dans le domaine)), il serait absurde et aveugle d'affirmer qu'il est impossible que d'autres fréquences ne puissent nuire.

Faut-il toujours éternellement parcourir le même chemin avant qu'une substance ou une technologie soit reconnue nocive. Avons-nous rien appris des scandales sanitaires du passé ? Avons-nous toujours pas compris que l'importance financière, économique et politique d'une substance ou d'une technologie n'a jamais favorisé la reconnaissance rapide de son risque. On peut même dire que plus une substance ou technologie toxique est économiquement et financièrement importante, voire systémique, plus il sera difficile de recevoir un message clair sur sa nocivité car l'industrie mettra tout en œuvre pour brouiller les pistes. Ceci s'appelle la stratégie du doute et ce n'est pas une nouveauté. Selon la sociologue Annie Thébaud-Mony, directrice de recherches à l'Inserm, c'est plutôt devenu la règle du jeu. Dans son livre "La science asservie" elle explique comment cette stratégie est mise en œuvre partout et tout le temps.

Maintenant, il existe des êtres humains qu'on taxe d'électro-hypersensibles, qui ont l'énorme chance d'avoir un corps suffisamment lucide et en bon fonctionnement pour les avertir lorsqu'il est soumis à des fréquences nocives, tout comme on tousse lorsqu'on fume pour la première fois... Est-ce une maladie de ne pas tousser à la première cigarette ? Ou est-ce un signal d'alarme que notre corps met en œuvre pour nous avertir ?

Oui, juste une petite toux, vous allez me dire... Juste un petit mal de tête, juste quelques troubles de la mémoire, juste quelques troubles du sommeil, juste l'impression de ne pas avoir dormi après une bonne nuit, juste l'impression de ne plus pouvoir supporter aucun stress, juste une digestion de plus en plus difficile, des ballonnements, juste de plus en plus de problème d'attention, d'hyperactivité, des moments d'apathie... puis un peu plus tard des essoufflements, un mal-être physique certes tenu mais généralisé sans exactement pouvoir en fixer la cause...

Mais non, cela ne peut pas être les fréquences de la téléphonie mobile puisque Free, Orange, Bouygues et SFR nous scandent en chœur qu'il n'y a aucun risque ...

Vous avez une fonction qui est celle d'être maire, mais derrière cette fonction, il y a vous, être humain comme moi et comme Philippe Tribaudeau qui aurait pu être notre frère, notre père, notre fils.

Je vous prie, ne décidez pas à travers votre "fonction", décidez à travers votre cœur d'humain.

Merci.Très cordialement,
Gilles